

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

19 Octobre 2021

Le mardi 19 Octobre 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 14 Octobre 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, , AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, MARAS Aurélie, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, PELAEZ Louis, , COUDER Cécile, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose

Excusés pouvoir : AUZAL Jean-François, BERTRAND Christel, GOUST Victoire, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine,

Excusés : JENN Emmanuelle,

Absents :

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 19 octobre 2021



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir la séance de ce Conseil d'arrondissement en commençant par l'appel. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner M. BECART secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition, donc Monsieur BECART vous pouvez faire l'appel

(M. BECART procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BECART.

Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement. Avant, j'ai une demande de prise de parole de Samira BACHA-HIMEUR, je lui laisse la parole.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voulais prendre la parole de manière solennelle pour rendre hommage à Richard LLUNG. C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que nous avons appris le décès de Richard, un décès brutal, il est décédé avant-hier. Il était adjoint au maire de Villeurbanne, il était également Vice-président à l'urbanisme à la Métropole. C'était un homme profondément engagé, pour le logement abordable et pour tout ce qui avait trait à l'urbanisme et à la politique de la ville.

Je voulais lui rendre hommage aujourd'hui et je voulais vous associer à cet hommage, notamment parce que l'on retiendra de Richard son humour, son insolence, sa détermination, sa grande intelligence et il va nous manquer. Repose en paix Richard.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BACHA-HIMEUR. On s'associe bien volontiers à cet hommage à cet élu décédé bien trop vite et en pleine force de l'âge.

On a évoqué lors du dernier Conseil la question de la retransmission de ce Conseil d'arrondissement. On a travaillé cette question et il se trouve que le matériel que l'on a ne le permet pas dans de bonnes conditions, donc nous avons engagé la commande de matériel complémentaire pour pouvoir le faire, je l'espère, dès le prochain Conseil d'arrondissement.

En préalable, je vous demanderai aussi lorsque vous quittez la séance en cours de route de signaler le fait que vous quittez réellement la séance, de sorte que l'on puisse en tenir mention dans le compte rendu.

Il y a une demande de prise de parole préliminaire de Pierre MOURIER. Pas d'autres demandes ? *(Non)*

J'ai envie de prendre la parole en ce début de Conseil. Je souhaite en effet profiter de ce Conseil d'arrondissement et de la présentation tout à l'heure par Michèle LE DILY, adjointe à la tranquillité publique de l'arrondissement, d'une délibération importante pour faire un point sur les questions de sécurité et de tranquillité.

Nous avons en effet été interpellés plusieurs fois lors de ce Conseil d'arrondissement sur ce sujet, aussi je souhaite expliciter notre action sans aucune forme de polémique. Cela est d'autant plus important que la séquence politique qui s'ouvre devant nous va donner cours à toute forme d'instrumentalisation, de surenchère dans les propos et dans les propositions sur ce thème de la sécurité et de la tranquillité publique.

Nous savons que certains et certaines ne manqueront pas de franchir les limites de l'acceptable, voire de l'ignominie, en demandant toujours plus de répression et en stigmatisant toujours les mêmes, les pauvres et les personnes d'origine étrangère. C'est en effet bien plus simple que d'affronter les questions de fond : la misère, le chômage, le logement, la santé, le non-recours aux droits, l'alimentation, l'éducation et la prévention. Ces thématiques sont celles que nous avons détaillées dans notre plan de mandat et celles sur lesquelles nous travaillons pour que notre action soit globale pour une plus grande justice sociale. Il n'y a pas de solutions simples à des problèmes complexes.

Le 12 juillet 2020, je vous disais lors de mon intronisation dans cette fonction de maire, qu'il ne pouvait y avoir de vie apaisée dans nos quartiers sans un retour de la sécurité et du droit pour toutes et tous à la tranquillité publique, en précisant que nous serions sur ce sujet ni crédules, ni naïfs, ni faibles.

Je veux ici avant tout remercier Mohamed CHIH, adjoint au maire de Lyon en charge de la sécurité, pour l'énorme travail fait depuis le début de ce mandat et son soutien inconditionnel à notre action dans l'arrondissement.

Les difficultés de cet arrondissement, vous les connaissez, aucune n'est nouvelle, elles ne sont pas très différentes de celles d'autres arrondissements ou communes de la métropole qui connaissent pour certaines d'entre elles d'ailleurs des problèmes d'insécurité bien plus grands que dans le 8^{ème} et sur lesquels surfent dangereusement certains élus.

Je veux avant tout rappeler que la gestion de la sécurité est une responsabilité de l'État, à qui il appartient par la loi d'assurer la sécurité en veillant sur l'ensemble du territoire de la République à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. Grégory DOUCET rappelait il y a peu au ministre de l'Intérieur qu'il attendait toujours de savoir combien de policiers supplémentaires promis sur la métropole allaient être affectés à Lyon. Il est aujourd'hui urgent qu'ils et elles arrivent.

Mais la tranquillité publique est aussi, bien sûr, l'affaire des communes. Bien que n'ayant pas de pouvoir de police au niveau de l'arrondissement, je me suis saisi des problématiques de tranquillité dès mon arrivée, épaulé par mon adjointe, Michèle LE DILY, dont je salue le travail ici.

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous présenter un rapide panorama des actions que nous mettons en place, elles sont pour certaines héritées de dispositifs préexistants, mais que nous avons enrichis, elles sont, pour d'autres, des nouveautés, voire des innovations.

C'est ainsi que nous réunissons chaque mois les polices nationale et municipale, les renseignements territoriaux, le délégué cohésion police population, le service prévention de la délinquance de la ville, le service de contrôle du stationnement et la déléguée du préfet en charge de la politique de la ville. Ces réunions nous permettent d'examiner l'ensemble des problématiques de l'arrondissement et des plaintes des habitantes et des habitants, de décider des actions à mettre en place et d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution des problèmes. Ces réunions sont suivies chaque mois, avec les mêmes acteurs, d'une réunion avec les bailleurs sociaux afin de traiter les problématiques propres au parc des bailleurs tels que les occupations des bas d'immeubles, les trafics, les nuisances sonores, les problèmes avec certains locataires.

Enfin, se réunit à intervalles réguliers la cellule conflits de voisinage, qui est en lien avec le travail de médiation, et qui permet de trouver des solutions à des situations relevant de conflits entre voisins, afin d'éviter qu'elles ne dégénèrent. Y participent le délégué cohésion police population de la police nationale, mais aussi la police municipale, les médiateurs sociaux, les bailleurs, ainsi que le service prévention de la délinquance de la Ville de Lyon.

Mais nous avons souhaité aller plus loin et engager une démarche de partage avec les points préventions à l'échelle des quartiers de l'arrondissement. L'ensemble des acteurs des structures d'un même quartier vivant les mêmes situations, ont parfois un rapport éloigné ou erroné à

l'action policière et à l'action des élus, ne se connaissent pas toujours, et ont rarement l'occasion de partager sur ce qu'ils et elles vivent.

Nous avons donc décidé de mettre autour d'une même table les policiers municipaux et nationaux, avec les responsables des écoles, des collèges ou des lycées, des MJC, des centres sociaux, des conseils citoyens et conseils de quartier, des médiateurs sociaux, la Sauvegarde 69, la mission entrée Est pour les QPV, l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville, et d'autres acteurs en fonction des quartiers. Ces réunions sont l'occasion de partager et d'enrichir notre connaissance quartier par quartier, de mieux comprendre les contraintes de chacune et chacun, mais aussi et surtout de créer des relations et de la compréhension entre les forces de l'ordre et les acteurs de terrain.

C'est notamment grâce à ces points par quartier qu'a été remise en place une logique de prévention, avec la réactivation du GTSI, le groupe de traitement des situations individuelles. L'objectif est de prévenir toute récurrence des mineurs et jeunes majeurs, de 12 à 25 ans, ayant causé des troubles à la tranquillité publique ou à l'ordre public à travers un accompagnement éducatif, social, familial et professionnel. C'est un outil qui permet une réelle intervention envers les jeunes identifiés en difficulté, afin d'éviter une dérive néfaste pour leur avenir et pour la société.

Notre premier travail a donc été, et est toujours, de rétablir la tranquillité publique dans les cœurs de quartier, là où se sont installées au fil des ans des situations qui nuisent à la vie de la très grande majorité des habitants. C'est ainsi que nous avons mis fin dès le début de notre mandat au squat de la rue Bataille, qui était hors de contrôle et pourrissait la vie du voisinage. Nous attendons une décision début novembre concernant notre demande d'évacuation du squat de la rue Rochet, dont les initiateurs du départ se sont désolidarisés.

Nous avons également hérité des situations extrêmement dégradées dans le quartier États-Unis et notamment sur son marché. Nous avons ainsi déployé avec la Ville de Lyon un plan d'action d'ampleur sur ce quartier pour reconquérir la place du 8 mai 1945, qu'il s'agisse du marché

illégal, de la vente de cigarettes et de contrefaçons, ou des nuisances sonores nocturnes. Nous tentons de mettre fin aux ventes à la sauvette, avec une présence policière importante, chaque jour de marché, et les commerçants et les habitants nous en remercient.

Nous adapterons notre dispositif pour ne pas laisser ce marché se déplacer dans d'autres lieux ou à d'autres horaires de la journée. Une collaboration entre police nationale et service des douanes permet de lutter contre la vente de cigarettes et d'objets de contrefaçon, le travail sera long et rien n'est gagné d'avance sur ce sujet.

Mais notre travail sur ce marché va plus loin, et nous nous attaquerons également à sa qualité, avec des actions engagées sur l'hygiène notamment et le respect strict du règlement des marchés, allant jusqu'à des mesures d'exclusion de certains commerçants, si nécessaire. Un travail avec la police est en cours sur les nuisances de soirée et nocturnes, sous la halle du marché des États-Unis, nuisances auxquelles nous allons mettre fin. Une réglementation de l'utilisation de cette halle est en cours, nous travaillerons à des aménagements afin d'empêcher la pénétration de véhicules en dehors des périodes de marché.

Parce que nous savons qu'il n'y a pas de solution miracle, ni de baguette magique, nous engageons aussi des démarches de concertation avec les habitants et les habitantes pour trouver des solutions aux problèmes qu'ils et elles rencontrent, comme nous l'avons fait au square Saint Nestor ou dans le quartier Laënnec pas plus tard que ce samedi.

Nous mettons en place des aménagements provisoires pour lutter contre les comportements qui nuisent aux biens ou à la tranquillité des gens, qu'il s'agisse d'enrochement par exemple pour limiter les accès ou d'aménagement de voirie pour limiter la vitesse ou la pratique de rodéo.

Nous luttons enfin contre les comportements inciviques et les infractions au Code de la route des automobilistes, des cyclistes et des trottinettes, par des contrôles faits par la police municipale et avec l'aide de la vidéo-verbalisation qui est active depuis le mois d'avril sur notre arrondissement. Quelques données chiffrées dans ce domaine : pas moins

de 724 verbalisations liées au stationnement, donc 193 via la vidéo-verbalisation, 142 pour infraction au Code de la route, dont 68 via la vidéo-verbalisation, 9 verbalisations pour tapage, 11 pour dépôt d'ordures dans le domaine public et 142 pour défaut de pièce administrative, notamment assurance et permis de conduire.

Je veux également préciser ici l'important travail fait par Michèle LE DILY en tant qu'adjointe à la tranquillité publique de l'arrondissement, qui va sur le terrain rencontrer la plus grande partie des plaignants et des plaignantes, pour voir avec eux la réalité des nuisances et leur apporter une réponse.

Vous le savez, la Ville de Lyon avec d'autres communes de la métropole a mis en place une cellule anti-rodéo, et je veux encore rendre hommage ici au travail fait dans ce domaine par Mohamed CHIH, les rodéos n'ont pas totalement disparu, mais le travail fait porte ses fruits et le nombre de rodéos est en diminution, de l'avis même d'ailleurs des associations, tel que l'a reconnu le site des États-Unis lors d'une réunion publique il y a 15 jours, qui a réuni plus de 150 personnes.

Vous comprendrez que je ne puisse ici commenter davantage les actions conduites par les forces de l'ordre, qui font un travail très important pour démanteler les réseaux qui alimentent les points de deal, endiguer les agressions et violences ayant notamment pour but le vol de bijoux. C'est aussi ce travail qui a permis l'engagement de poursuites et la condamnation des auteurs d'un clip vidéo, tourné sans autorisation et avec mise en danger d'autrui. Ces sujets ne relèvent pas de la compétence de l'arrondissement, mais nous les suivons avec attention, en lien avec les forces de l'ordre.

Mais il nous semble essentiel sur ces questions de conduire un travail de prévention, en lien avec les structures d'éducation populaire, pour endiguer le désœuvrement des jeunes, qui souvent conduit à différentes formes de nuisances. C'est tout le sens par exemple d'une initiative comme « Place à l'été », qui a vu le jour cet été sur la place du 8 mai 1945. Il s'agissait ici, outre notre objectif d'apaiser le quartier en soirée, de permettre

aux habitants et aux habitantes de se réapproprier ce lieu, de favoriser le lien et le partage en famille, de permettre à celles et ceux qui ne peuvent partir en vacances de profiter d'animations et d'offrir aux jeunes une continuité d'activités en soirée, après la fermeture des structures d'accueil en journée. C'est ainsi que plus de 150 familles différentes ont bénéficié de ce dispositif, et malgré une météo maussade, il a été dénombré jusqu'à 140 personnes présentes simultanément sur le site, avec une moyenne de 60 enfants par jour. C'est une opération qui a été portée financièrement par Quartiers d'été, le centre social des États-Unis et la mairie du 8^{ème}.

C'est également pour favoriser le lien police - population, et, pourquoi pas, faire naître des vocations, que la mairie du 8^{ème} accueillera le 29 octobre l'opération Raid Aventure, de nouveau sur cette place du 8 mai 1945. Cette opération est montée par la Ville de Lyon avec l'arrondissement et une association de policiers nationaux volontaires. Elle se déroulera sur une journée, le 29 octobre prochain, avec jeux, activités sportives, démonstration des modes opératoires de la police, avec la police municipale, les sapeurs-pompiers, la mairie du 8^{ème} et la Ville de Lyon qui seront également présents.

La délibération que nous allons proposer au vote tout à l'heure et qui acte la mise en place sur le 8^{ème} arrondissement du rappel à l'ordre des obligations légales et citoyennes est un engagement fort qui traduit notre volonté de ne rien laisser passer, de nous attaquer aux vraies difficultés auxquelles les habitants et les habitantes font face, et je formule le vœu que sa portée soit aussi éducative en limitant la récidive et en faisant savoir qu'aucune incivilité ne restera impunie.

Vous le voyez, en matière de sécurité et de tranquillité publique, je crois, nous croyons dans cette majorité, davantage à un travail de fond sur le terrain et aux actes, qu'à la véhémence des paroles guerrières. Non, on ne résoudra pas tout en se barricadant et en mettant un policier ou une policière derrière chaque citoyen et chaque citoyenne. Si les choses étaient aussi simples, elles auraient été résolues depuis bien longtemps et nous vivrions dans un havre de quiétude.

Je veux aussi nous inviter et vous inviter à nous garder de décrire notre arrondissement comme un haut lieu de l'insécurité, ce qu'il n'est pas. Il n'est pas question de nier la réalité des faits, mais il n'est nul besoin de mettre de l'huile sur le feu et d'instrumentaliser ce sujet.

En conclusion, nous sommes dans l'action, pleinement conscients de la réalité et des enjeux de cette problématique. Je vois personnellement le 8^{ème} arrondissement comme un arrondissement vivant, dynamique, tourné vers l'avenir et agréable à vivre. C'est tout le sens de notre projet et c'est tout le sens de notre action.

Je vous remercie.

Je vous passe la parole Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, très chers habitants du 8^{ème} arrondissement.

Je voudrais commencer en m'adressant à Madame BACHA-HIMEUR et lui adresser toute ma sympathie républicaine, parce que perdre un compagnon de route est une douleur que l'on a connue à Lyon en Commun et je ressens votre peine. Vous avez toute ma sympathie.

Je souhaiterais tout d'abord profiter de cette prise de parole liminaire pour rendre un hommage croisé à deux Français qui ont brillé par leur courage et leur engagement. Je veux parler ici d'Hubert GERMAIN, dernier compagnon de la Libération, qui nous a quittés il y a quelques jours, et de Samuel PATY, donc nous voulions honorer la mémoire ce soir, près d'un an après son assassinat.

Samuel PATY défendait la liberté d'expression, la mission la plus sacrée qu'un enseignant puisse avoir et Hubert GERMAIN défendait la liberté, mais également l'égalité et la fraternité, dans des circonstances bien particulières, celle de la Seconde Guerre mondiale

Nous connaissons bien ici dans le 8^{ème} l'histoire de la Libération et le décès d'Hubert GERMAIN nous renvoie à la mémoire collective de notre arrondissement et à notre volonté de la faire perdurer. Samuel PATY, quant

à lui, nous a appris que face à l'obscurantisme, il ne fallait jamais céder, tout en préférant le dialogue à la violence.

Nous serons toujours en soutien de celles et ceux qui sont pour éduquer, pour émanciper, dans l'égalité la plus totale, c'est-à-dire que le même savoir soit enseigné partout, dans les mêmes conditions, à tous les enfants, car les conditions ne sont évidemment pas les mêmes selon les moyens de la famille et vous le savez bien.

Onze millions de Français sont dans une situation de pauvreté, deux millions sont dans une précarité inimaginable. En 2018, ce sont les derniers chiffres à notre disposition, ce sont 21 % des habitants du 8^{ème} arrondissement qui étaient considérés, selon l'Insee, comme pauvres.

La hausse des prix des carburants a un impact négatif sur les budgets des ménages et il s'agit, dans la majorité des cas, d'une dépense subie. Nous nous félicitons de l'action de Mathieu AZCUÉ, délégué au logement et à la sobriété énergétique, qui travaille avec les bailleurs et les comités de locataires à un usage renforcé du fonds de solidarité logement et du fonds eau de la Métropole.

La crise est donc sociale et pour certains ménages, vous le comprenez, insoutenable. Le dialogue et la concertation doivent donc être privilégiés pour les dispositifs qui ont trait à la question des transports. Le groupe Lyon en Commun demande qu'une concertation sur la ZFE soit organisée au sein de la mairie du 8^{ème} arrondissement, car pour nous, tant à la Ville qu'à la Métropole, la ZFE appelle plusieurs constats : celui du changement climatique, celui du stress énergétique que l'Europe entière va subir et celui de la précarité sociale. La ZFE est une contrainte sur nos déplacements individuels, mais mieux vaut une contrainte planifiée et organisée, que subie car, comme le dit un proverbe africain : une de nos armes les plus puissantes est le dialogue.

Un principe qui doit nous guider dans notre action politique est également la fraternité et aujourd'hui entre au Panthéon portugais Aristide de Sousa Mendes. Cela ne vous dit peut-être rien, mais il était diplomate portugais, en poste à Bordeaux, et il délivra des visas et des laissez-passer

à des Français juifs, des résistants, des communistes, des républicains espagnols et il a sauvé celles et ceux qui étaient visés par la dictature de Vichy, contre son propre régime autoritaire, celui de Salazar. C'était celui qui avait osé dire : « Désormais il n'y a plus de nationalité, plus de race, plus de religion, qui rentrent au Panthéon portugais. »

À l'heure où certains divisent, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, il nous paraît important de rappeler ce principe de fraternité, d'être ensemble dans une cause commune humaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER.

Je passe la parole à M. LEVY qui voulait réagir sur le point précédent. Je crois qu'ensuite la parole est demandée par Augustin PESCHE et Marine CHASTAN qui va nous faire un point d'actualité.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues. Je souhaite en effet réagir à vos propos préliminaires Monsieur le Maire, concernant les questions de sécurité essentiellement, puisque vous avez parlé beaucoup de sécurité et pas trop de prévention.

Je pense que sur ces questions de sécurité il faut en effet, et vous l'avez dit, les traiter avec beaucoup d'humilité. Je pense que personne autour de cette table n'a une baguette magique avec laquelle les problèmes pourront être résolus, donc c'est avec beaucoup d'humilité qu'il faut travailler cette question.

Pour autant, vous avez décrit un certain nombre de dispositifs, je parle de votre intervention, qui existaient déjà, un certain nombre de dispositifs que vous avez arrêtés lorsque vous êtes arrivé à la municipalité et dont maintenant vous vous rendez compte de leur efficacité. En effet, vous reprenez un certain nombre d'actions, ce qui est plutôt intéressant, et finalement dans le ton de votre intervention, ce qui est assez intéressant, c'est que l'on a l'impression que vous essayez de vous convaincre de l'efficacité de vos propos. Le temps de la campagne est terminé, on n'est plus dans le slogan, on n'est plus dans les grandes phrases, on est dans l'action.

Nous avons assisté ensemble à une réunion du Comité d'intérêt local des États-Unis. Ce qui m'a le plus marqué lors de cette réunion, c'est que l'on a un certain nombre de personnes qui ne croient plus en rien, qui ne croient plus en personne et qui vous signalent des problèmes d'incivilité et d'insécurité, d'un quotidien où les gens peuvent être désespérés et c'est le désespoir par moments qui conduit justement comme vous l'avez dit peut-être pour certains, moi je n'ai entendu personne avoir de propos guerriers, mais c'est le désespoir qui amène à l'irrationnel, et c'est là où il faut faire particulièrement attention.

Je voulais vous dire qu'il faut tout simplement travailler cette question avec tout le monde. Nous sommes tout à fait ouverts à travailler avec vous, nous avons soumis une proposition, notamment concernant la vidéoprotection dans notre arrondissement, qui à ce jour n'a pas été traitée, pas abordée. Nous n'opposons pas la présence humaine des forces de police et la présence de caméras, ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre et il me semble particulièrement important, Monsieur le Maire, c'est une demande de nos habitants qui ne comprennent pas pourquoi vous bloquez sur cette question-là, vous comme le Maire de Lyon ou son adjoint, pourquoi vous n'abordez pas cette question avec transparence, avec bien sûr tous les garde-fous nécessaires.

Ce sont des propos que je souhaite à nouveau vous relayer, porter avec force cette proposition pour que ce soit travaillé au niveau de notre arrondissement et de n'être plus dans l'incantation mais véritablement dans l'action. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY.

J'avais pris soin de dire « sans polémique » au début de mon intervention, mais je vois que c'est tout de même compliqué, donc je ne vais pas rebondir à nouveau sur le sujet. Oui, effectivement il y a des gens qui souffrent, mais si je dois remettre une couche sur ce que vous avez entendu lors de la réunion du CIL des États-Unis, c'est profond et cela vient de loin et depuis longtemps.

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, permettez-moi, mais les propos guerriers, la polémique, ce sont un peu vos propos à vous qui les suscitez. Clairement, si vous n'aviez déjà pas tenu ces propos, on n'aurait peut-être pas réagi, mais en disant cela, cela veut aussi dire que nous, opposition, nous mettons de l'huile sur le feu, et je ne pense pas que dans l'arrondissement, comme dans d'autres arrondissements, on mette de l'huile sur le feu, on essaie justement d'éviter ces sujets-là et d'éviter d'en rajouter. Je trouve qu'en tenant ces propos, c'est un peu vous qui lancez la polémique, pardonnez-moi de vous le dire.

M. LE MAIRE.- Pourquoi prenez-vous toujours tout pour vous ?

Mme BACHA-HIMEUR.- On est en face, vous nous regardez.

M. LE MAIRE.- Monsieur PESCHE.

M. PESCHE.- Merci beaucoup Monsieur le Maire, merci également pour votre intervention liminaire qui nous a permis et qui a permis aux habitants du 8^{ème} arrondissement, de prendre connaissance des actions qui sont menées depuis le début de ce mandat.

Je voulais pour ma part, en ce début de mandat, alerter sur la situation de nos concitoyens, que nous connaissons tous, des habitants de notre arrondissement qui sont aujourd'hui lessivés, exténués, après deux ans de crise, une crise sanitaire qui a eu des répercussions terribles, sur le plan social, sur l'activité économique et sur l'accès au travail.

La reprise est, paraît-il, là, mais pour qui ? Pour quel projet de société ? Malheureusement, depuis le 1^{er} octobre, les allocations-chômage sont sabrées. Le gouvernement a décidé d'attaquer le porte-monnaie de celui qui perdait son travail, qui se retrouvait privé d'emploi, qui avait souvent des bouches à nourrir. Il prévoit, pour bon nombre de privés d'emploi, la baisse de leurs allocations par la réforme du calcul de l'indemnité à laquelle ils ont droit. Mathématiquement cela diminue l'allocation des personnes qui alternent entre des périodes d'emploi et d'autres périodes de chômage.

Désormais, avec ce nouveau système, un salarié au SMIC ayant travaillé 8 mois sur les deux dernières années touchera une allocation mensuelle de 667 €. C'est une baisse significative de 300 € par mois.

Aujourd'hui, non seulement le SMIC n'augmente pas, là aussi le gouvernement refuse d'y contraindre les entreprises, mais ceux qui se trouvent privés d'emploi vivent avec moins, dans des conditions toujours plus difficiles.

Je voulais par cette intervention me joindre aux associations de travailleurs et aux syndicats, mais aussi à des associations comme ATD Quart-Monde ou le Secours catholique, qui ont dénoncé à la fois cette réforme et la surdité du gouvernement.

C'est donc un cri d'alarme que je lance ce soir. Notre métropole compte 130 000 personnes privées d'emploi. Ce sont autant de familles impactées. Notre arrondissement, ce sont 15 % des actifs qui sont privés d'emploi. Pour ces personnes et leur famille le quotidien est pesant, difficile et chaque euro compte.

Doit-on rappeler, je veux le rappeler, que l'allocation-chômage est une partie du salaire global de celui qui travaille ? Ainsi nous avons assisté, depuis le début du mois, à un grand détournement de la richesse produite aux dépens des classes populaires.

Tout à l'heure, M. MOURIER a précisé qu'effectivement le prix du gaz s'envole, également le prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité, les pâtes ont connu une augmentation de 23 %, mais également le sucre, les fruits et légumes et ce que je vois aujourd'hui c'est que celles et ceux qui sont les plus éloignés du travail vont durablement en subir les conséquences.

Pour nos enfants, pour les générations futures, il est temps, Monsieur le Maire, de déclarer la guerre à la misère et d'exiger de vivre dignement de notre travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. J'espère que notre territoire zéro chômeur contribuera à diminuer un peu l'impact du chômage de longue durée.

Je passe la parole à Marine CHASTAN.

Mme CHASTAN.- Merci Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de la période, puisque nous sommes au mois d'octobre, pour faire un petit point d'étape sur le Mois Bleu des seniors, qui a démarré depuis le lundi 4 octobre et qui cette année est riche en animations, puisqu'il y a eu plus de 25 animations qui étaient proposées par l'ensemble des structures de l'arrondissement et qui s'adressent aux seniors de 65 à 100 ans et plus.

Je voulais déjà remercier l'ensemble des associations, les centres sociaux pour la richesse de la programmation de cette année, et qui participent à faire de la ville de Lyon et notamment du 8^{ème} arrondissement, un secteur dit « ami des aînés ».

Je voulais en profiter pour préciser quelle était la politique seniors de la Ville de Lyon et du 8^{ème} arrondissement dans ces animations. Une ville dite « amie des aînés », c'est évidemment la première chose à laquelle on pense, ce sont des aménagements structurels, pour lesquels je remercie forcément Hubert BECART, mais cela passe également par des aménagements mobiliers. Quand une personne âgée doit sortir de chez elle, avant d'envisager un trajet à pied, elle va avoir besoin, pour certaines bien évidemment, de toilettes par exemple, d'un endroit pour boire de l'eau et d'une assise. C'est le sens de la démarche que l'on a entamée depuis l'année dernière de concertation avec l'ensemble des personnes âgées, pour leur proposer d'identifier des zones et des itinéraires sur lesquels il manquerait des assises et à partir de septembre jusqu'à octobre, 30 bancs ont été installés dans les rues du 8^{ème} arrondissement, dans tous les quartiers, sur des emplacements choisis par les personnes âgées.

C'est aussi le sens, pendant le Mois Bleu, pour permettre à toutes les personnes âgées d'avoir facilement accès aux animations, d'avoir mis à disposition le vélotaxi Le Carrosse de Vincent, qui est un entrepreneur du 8^{ème} que vous devez maintenant connaître puisque l'on fait régulièrement appel à lui, et qui permet aux personnes âgées de tous les quartiers d'accéder aux différentes animations.

Enfin, le jeudi 14 octobre, l'association Le Passe Jardins, qui est l'association qui accompagne les différents jardins partagés, a pu proposer une marche nordique dans le 8^{ème} arrondissement, qui était coaché par une coach de enform@lyon, à la découverte de différents jardins partagés du 8^{ème} arrondissement. C'est également une occasion de montrer qu'y compris dans un contexte urbain, on peut faire du sport quasi en « pleine nature ».

Donner une place aux aînés dans la ville, cela passe aussi par un angle mort de l'espace de la ville, qui est celui de la publicité, dans laquelle les seniors sont particulièrement invisibilisés. C'était le sens du projet « Fashion Senior Week », qui a été monté avec le lycée professionnel Jean Lurcat, ainsi qu'avec de nombreux autres acteurs, comme Le Relais, Chakalou Création Recyc'l, qui est une styliste qui a une démarche très intéressante et engagée, le Handishow, les Flous Furieux, etc. Le projet a donné lieu à un affichage de photos dans les encarts publicitaires du 8^{ème} arrondissement et je ne doute pas que vous les ayez remarquées.

Avant d'envisager les sorties dans la ville, suite aux différentes périodes de confinement, pour beaucoup de personnes âgées il est déjà difficile de ne serait-ce que sortir de sa chambre lorsqu'on est dans une résidence autonomie où lorsqu'on est dans un EHPAD. C'est pourquoi la mairie du 8^{ème}, avec un soutien financier de la Ville de Lyon, a pu proposer dans les résidences autonomie seniors municipal de Jolivot et Chalumeaux, une animation d'écopâturage avec l'association Naturama. Des moutons et des brebis sont venus en écopâturage dans les jardins. C'était des mouvements extrêmement émouvants, cela a permis à beaucoup de personnes âgées qui ne sortaient plus de leur chambre, de sortir et notamment pour des temps intergénérationnels, puisque des enfants des crèches et écoles voisines sont venus également rendre visite aux résidents et participer à des ateliers avec l'association Naturama.

Enfin, toujours dans cette démarche d'ouvrir les établissements seniors et d'avoir la vie de quartier qui rentre aussi dans ces établissements, demain à 18 heures un composteur sera inauguré à la résidence Jolivot et qui sera accessible aux habitants du quartier. Également, nous avons

démarré avec les résidents de Chalumeaux la démarche pour y installer également un composteur et la semaine dernière les résidents sont allés visiter un composteur voisin. Ils ont beaucoup apprécié la démarche et ils ont hâte que le composteur arrive dans leur résidence.

Voilà pour le Mois Bleu. Pour rester sur la thématique des seniors, je vais vous parler un peu des animations d'hiver, pour le mois de décembre.

On va pouvoir reprendre cette année les différentes animations. Un goûter spectacle aura lieu le 14 décembre avec le traiteur Le Moulin, qui est un traiteur bio de l'arrondissement, avec un approvisionnement 100 % local et en cycle logistique, donc qui fonctionne avec l'intégralité de ses livraisons à vélo, ainsi qu'une démarche zéro déchet. Il servira donc le goûter aux personnes âgées. En termes de groupe, on a choisi un groupe de jeunes qui s'appelle Au bois d'nos Cœurs, qui est également un groupe qui a la particularité de se déplacer aussi en cycle logistique, mais qui surtout propose un spectacle qui reprend des chansons de Brassens, avec une ambiance très poétique.

Petite originalité, je veux profiter de la présence dans l'assemblée de Mme PSALTOPOULOS pour la remercier pour la mise en place, il y a quelques mandats, du colis seniors. Aujourd'hui nous reprenons ce projet, que nous avons adapté aux nouveaux engagements de la majorité écologiste et socialiste. On le transforme un peu et cette année cela devient une forme de marché de Noël gratuit. Des producteurs et commerçants qui sont, lorsque c'est possible des producteurs et commerçants du 8^{ème} arrondissement, seront présents sur place pour distribuer directement les produits aux personnes âgées, ce qui leur permettra de choisir entre certains produits lorsqu'elles ont des préférences et de rencontrer les commerçants et les producteurs. Cela contribue à soutenir le commerce local, c'est le sens de ce projet.

Enfin, un petit point d'actualité côté petite enfance. Des formations professionnelles ont lieu en ce moment dans les différentes crèches de l'arrondissement. Il y a déjà Delore, Weil et Saint-Mathieu qui ont

pu en profiter. Ce sont des formations pour les professionnels des crèches, pour une pédagogie en plein air. Elles sont proposées par Christine ADAMSON, qui est une éducatrice de jeunes enfants danoise, spécialisée en éducation primaire et dans un concept qui est très connu dans les pays nordiques, on parle de besoin de nature. Ces pédagogies plein air ont vocation à améliorer les conditions de travail pour les professionnels. Toutes les statistiques pour les crèches qui pratiquent ce type de pédagogie montrent que les crèches qui pratiquent le plein air sont des crèches dans lesquelles il y a moins d'arrêts maladie chez les professionnels. C'est aussi une ambiance plus calme puisqu'il n'y a plus l'effet caisse de résonance des locaux et que l'on est en extérieur. C'est aussi une meilleure santé pour les enfants, une meilleure autonomie également, elle parle beaucoup de droit au risque, et une meilleure stimulation, motricité générale et fine.

Prochainement et jusqu'à mars 2022, suivront l'ensemble des crèches municipales, puis toutes les crèches associatives et ce sera évidemment ouvert aussi prochainement pour les relais d'assistantes maternelles, que l'on appelle maintenant les RPE.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons attaquer l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Lors du rapport sur l'éducation, on a demandé qu'il puisse être joint dans le procès-verbal, on parlait notamment des comptes rendus de réunions du PEDT, des réunions de concertation qui ont eu lieu, le planning des prochaines réunions. Sauf erreur de ma part, nous ne les avons pas reçus. Est-ce que vous pourriez nous les envoyer ou les annexer au prochain compte rendu s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Il y a pour l'instant un document que je vous ferai transmettre, qui est un document d'étape, qui a été remis aux partenaires ayant participé à la nouvelle série d'ateliers, notamment sur le 8^{ème} arrondissement. À part cela, il n'y a pas de compte rendu détaillé de tous les ateliers, c'est une synthèse globale. On vous fera passer ce document.

M. LE MAIRE.- Madame DURAND.

Mme DURAND.- J'ai trouvé une lettre à changer, je pense que c'est une coquille. Dans les avant-propos de Monsieur le Maire, quand vous avez parlé d'Octobre Rose, dans le compte-rendu on parle de « ASB », je pense qu'il faut lire « ASV », c'est-à-dire Atelier Santé Ville, donc un V à la place d'un B.

M. LE MAIRE.- Très bien, nous corrigerons cela.

Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- J'ai relevé deux coquilles. À un moment on parle de « parents », c'est dans mon propos liminaire, alors qu'en fait il s'agissait de « politiques » et il s'agit bien du groupe Lyon en Commun et non Lyon en Mouvement, tel que c'est écrit dans le PV.

M. LE MAIRE.- Je mets au vote ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

2. Rapport interne n° 7 : Désignation des représentants au sein du conseil d'école Anne Sylvestre

M. LE MAIRE.- Vous le savez, une nouvelle école a vu le jour dans notre arrondissement, il s'agit de l'école Anne Sylvestre et donc comme il se doit nous devons désigner pour cette école des représentants au sein du Conseil d'école, un titulaire et un suppléant.

Nous vous proposons en titulaire Victoire GOUST, et en suppléant Patrick ODIARD.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Adopté à la majorité.

M. LE MAIRE.- Vous l'aurez noté, dans l'ordre du jour que vous avez trouvé sur votre bureau, nous avons réorganisé la présentation des délibérations par paquets pour avoir un peu de cohérence dans ce que l'on raconte, et non plus dans l'ordre des adjoints, ce qui permet y compris d'alterner la prise de parole au sein du Conseil et d'avoir plus de sens dans les propos tenus.

Nous allons donc commencer par le volet tranquillité publique, et je passe la parole à Michèle LE DILY, pour la délibération 3051, dont j'ai parlé dans mon introduction, sur l'autorisation de signature du protocole relatif à la mise en œuvre de la politique pénale territoriale de proximité. Vous avez la parole.

3. 3051 – Autorisation de signature du protocole relatif à la mise en œuvre de la politique pénale territoriale de proximité – Direction Sécurité Prévention

Mme LE DILY.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^{ème} arrondissement.

Beaucoup de bruit autour d'un héritage pluri décennal. L'opposition actuelle envoie régulièrement la nouvelle majorité au pilori, l'accusant de n'être pas suffisamment sécuritaire. L'opposition fait donc beaucoup de bruit autour d'une situation qu'elle a largement contribué à mettre en place et continue de le faire, incapable de donner d'autres réponses que de donner dans le tout sécuritaire. Il suffit de voir les obsessions en matière de reconnaissance faciale de Laurent WAUQUIEZ. Alors que notre démocratie donne un droit fondamental à la sécurité, qui n'est autre que l'état d'esprit dans lequel les personnes, quelles qu'elles soient, se sentent tranquilles et confiantes.

En 1998, le gouvernement de Lionel JOSPIN instaure la police de proximité. En 2003, Nicolas SARKOZY la passe au karcher avec grande brutalité, tant à l'égard des agents de la police, qui s'y étaient impliqués, qu'à

l'égard de la population qui, maintes fois depuis, a témoigné de l'efficacité du dispositif d'alors et a également témoigné de la considération dont les agents de police de proximité jouissaient sur le terrain à l'époque.

Qu'en reste-t-il ? Rien. Jamais elle n'a été rétablie. Et voilà notre héritage : une police municipale sur le flanc, à qui il faut redonner confiance afin qu'elle se sente en sécurité pour assurer la tranquillité de notre public du 8^{ème} arrondissement. Méditons sur l'ironie de la situation. Un vaste chantier de longue haleine, auquel la nouvelle majorité s'est attelée.

En outre, faute de ne s'être plus jamais occupés des gens, mais seulement de l'argent, les politiques nous ont conduits dans une impasse, où nombre de citoyens ne voient pas de sens, ont perdu le sens du commun, et livré à une vie dont ils ne voient plus l'intérêt, leurs comportements ont dérivé à mesure que toute la politique se repliait sur ses propres intérêts.

Aussi, afin de prendre directement notre part de responsabilité en arrondissement, Monsieur le Maire et moi-même avons accepté à titre expérimental d'opter pour un nouveau protocole relatif à la mise en œuvre de la politique pénale territoriale de proximité, proposé par le parquet.

Dès lors, il est proposé, à titre expérimental, dans le 8^{ème} arrondissement, territoire sur lequel est implantée la Maison de Justice et du Droit de Lyon, de procéder à la tenue d'audiences pénales de proximité, réunissant le délégué du procureur de la République et le Maire du 8^e arrondissement ou son représentant. Cette double présence de l'autorité judiciaire et municipale devra permettre de lutter plus efficacement contre les troubles de la tranquillité relevés dans l'arrondissement concerné, permettant d'obtenir une réponse rapide aux infractions pénales de nature contraventionnelle.

Cette nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance vise donc à renforcer la prévention de la récidive. Elle intervient en lieu et place du rappel à l'ordre existant, se substituant à lui.

Parmi les actes d'incivilité récurrents, nous avons choisi quelques comportements qui dérèglent grandement la tranquillité publique, voire attentent à la préservation de l'environnement. À savoir : le dépôt

illégal d'ordures et d'encombrants, les tapages diurnes et tapages nocturnes, les jets de matériaux insalubres, à titre d'exemple, l'huile jetée au pied des arbres dans le cadre de l'exercice de la mécanique non autorisée sur la voie publique, et les nuisances de voisinage.

Au-delà du caractère contraignant de cette mesure à l'encontre des contrevenants, ce sera avant tout, pour moi notamment, une occasion non seulement de rappeler aux obligations légales et citoyennes, mais aussi de rencontrer les contrevenants, d'échanger, de les écouter sans doute, et de réfléchir avec eux sur les sujets dont j'ai la charge en tant qu'adjointe à la tranquillité publique et à la propreté. La proximité c'est aussi cela.

Pour conclure, je vous demande à présent d'adopter cette délibération et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame LE DILY.

Y a-t-il des remarques, des demandes de prise de parole sur le sujet ?

M. PELAEZ.- Monsieur le Maire, s'il ne devait y en avoir qu'un qui vienne ici en ne voulant pas être polémique ou polémiste, je me permettrais de dire que c'est moi, mais il arrive un moment où on fatigue.

Il est 20 heures, on a eu droit à une tribune nationale, on a eu droit à une tribune historique extrêmement importante, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire sur l'importance effectivement de revenir sur le rôle qu'ont joué les républicains espagnols ou les républicains portugais. Puis, on a Mme LE DILY.

Je ne connais pas Mme LE DILY. Vous êtes soutenue très fortement par votre Maire d'arrondissement, c'est sa responsabilité, c'est votre responsabilité, mais en même temps, en vous portant caution, il porte également caution à ce que vous dites et il arrive un moment où ce n'est pas possible. Si effectivement vous voulez, comme vous le faites souvent Monsieur BERZANE, donner l'image d'un maire qui ne veut pas jouer la polémique et qui veut au contraire jouer le rôle d'un maire d'arrondissement qui s'intéresse à tout le monde et qui tient compte de toutes les positions de chacun, à un moment donné on devrait faire attention et en tout cas vous

devriez en tant que maire dire à vos représentants de la majorité : attention, parce que c'est notre responsabilité collective qui est en compte.

Je n'ai pas voulu intervenir, c'est mon collègue qui l'a fait tout à l'heure, mais effectivement si vous voulez cibler une partie de l'opposition, dites quelle opposition vous ciblez, mais ne ciblez pas de manière globale, car lorsque vous ciblez de manière globale, forcément, parce que l'on fait partie de l'opposition on peut se sentir concerné.

Je ne sais pas qui vous ciblez au départ, peut-être il faudrait le dire très clairement. Là, vous ciblez je ne sais pas trop qui, peut-être d'ailleurs des collègues à vous, qui aujourd'hui sont membres de votre majorité et qui avant étaient membres de la nôtre, comme si rien n'avait été fait jusqu'à présent, comme si vous étiez arrivés dans une situation de chaos, comme si c'était absolument épouvantable.

Alors, un peu de raison, un peu de rationalité aussi dans nos propos. On sait bien que les éléments de sécurité sont particulièrement difficiles, mais cela n'autorise pas non plus de dire n'importe quoi. Madame LE DILY, je suis désolé, mais il arrive un moment où, à force de dire n'importe quoi, effectivement cela se retourne contre vous, mais cela se retourne également contre vous Monsieur le Maire, donc faites attention à ce que vous dites et nous pourrons alors avoir un débat serein. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. J'essaierai d'être plus précis à l'avenir quand je cible quelqu'un, de sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans mes propos, mais ce n'était pas l'objet et je l'ai bien dit en début de mon intervention que je ne pensais pas nécessaire de communiquer sur ce sujet de la sécurité et de la tranquillité, tant il doit y avoir un continuum d'actions. Après, l'histoire est là et les faits sont têtus. Ce qui est rappelé est une réalité, j'en suis en même temps désolé.

J'aurais pu répondre différemment aux remarques de M. LEVY tout à l'heure sur l'antériorité d'un certain nombre de faits et je ne le fais pas, mais vous étiez à la réunion du CIL comme moi, donc vous avez entendu les choses comme moi et vous avez entendu ce que j'ai raconté de la même façon. Je sais bien que c'est un sujet qui est complexe et compliqué.

La délibération qu'a commentée Michèle LE DILY est une délibération importante. Ce rappel aux obligations légales et citoyennes est une vraie avancée pour notre territoire. On va l'utiliser comme telle, j'espère que cela portera ses fruits, j'espère que nos forces de police, et j'en suis convaincu, vont jouer le jeu des actions que nous sommes en train de cibler et on en ciblera d'autres, parce que dans toutes les contraventions de C1 à C4 qui rentrent dans le périmètre de cette délibération au début, il y a aussi les violences sexuelles, les agressions faites aux femmes, le harcèlement, etc., qui sont des questions que l'on traitera au fur et à mesure des conventions trimestrielles que l'on signe avec le parquet sur ces sujets.

On va donc avancer dans ce sens, c'est un pas important, cela rejoint l'ensemble de ce que j'ai dit. Je le redis, je ne sais pas d'où vous tenez l'idée que l'on allait arrêter les dispositifs antérieurs, ce n'est pas vrai, on n'a pas arrêté les dispositifs antérieurs. On les a modifiés, enrichis, il y a d'autres personnes qui y participent en plus de celle qui y participaient avant, mais on a conservé, et je l'ai bien dit, les dispositifs qui préexistaient en les modifiant et en les enrichissant, et on en a créé de nouveaux et là, c'est encore une étape supplémentaire que l'on se donne dans cet arrondissement.

On va voir ce que cela donne, c'est évalué très régulièrement, c'est réévalué au bout d'un an et reconduit tacitement si on ne choisit pas de dénoncer la convention. C'est un point important pour la tranquillité publique de l'arrondissement

Y a-t-il d'autres remarques ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je vous remercie Monsieur le Maire pour ces précisions, en revanche vous ne répondez pas à la question. Effectivement, la délibération est très importante, c'est une application de la loi, dans le 8^{ème} c'est approprié et on salue cela, en revanche les propos introductifs de votre adjointe sont inadmissibles. À chaque conseil, elle fait des dérapages. On réécrit l'histoire, on se croirait à l'Assemblée nationale quand on nous parle de l'arrêt du chômage, ce ne sont pas les sujets de l'arrondissement. Là, Mme LE DILY nous sort plein de choses, mais à un moment donné, stop ! Cette délibération, évidemment on en salue les propos,

évidemment que l'on y est plus que favorable, mais ses propos introductifs étaient juste de trop. Quand vous dites, arrêtons les polémiques, soyons constructifs, essayons de travailler ensemble, cela nous fait nous demander ce que l'on fait ici.

Il est 20 heures, on démarre à peine les délibérations, pendant une heure, ce sont les tribunes politiques de chacun, très bien, dont acte, chacun peut s'exprimer pendant une demi-heure sur les politiques nationales, sur Bourbon, les Républicains, etc., pas de souci, mais à un moment donné, Monsieur le Maire, cela suffit. Nos conseils qui durent 5 heures parce que Mme LE DILY en l'occurrence s'exprime sur des choses hors délibérations, il y a un moment où l'on dit stop ! Monsieur le Maire, cela nous agace et on a l'impression de perdre notre temps, on a l'impression que vous faites exprès pour nous épuiser et je m'adresse à vous en parlant de vos adjoints et je vous assure que son intervention était de trop.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je ne crois pas que l'on perde son temps dans un Conseil d'arrondissement, comme nous ne le perdons pas dans le Conseil municipal et je vous invite à vous souvenir de ces propos lors des prochains Conseils municipaux, pour essayer d'en réduire la longueur.

Les propos qui sont tenus à l'encontre de notre majorité au sein des Conseils municipaux sont d'une autre ampleur que ce que vous entendez ici. S'il faut à un moment que l'on précise les choses, on peut aussi les préciser.

Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Madame LE DILY, je vous passe à nouveau la parole pour la délibération 3104, relative à l'attribution d'une subvention à l'association Oppelia.

4. 3104 – Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria CAARUD Ruptures – Direction Sécurité Prévention

Mme LE DILY.- Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre d'une convention tripartite signée entre la Ville de Lyon, le CCAS et Oppelia Aria – CAARUD Ruptures, adoptée en Conseil municipal le 30 septembre 2021, il est proposé d'octroyer un soutien financier de 10 000 € à l'association Oppelia Aria, qui souhaite déployer son action à Lyon.

Cette association, spécialisée dans la réduction des risques et la prise en charge ambulatoire des addictions, organise des maraudes en partenariat avec Alynea depuis 2020, au cours desquelles elle repère des jeunes poly consommateurs de substances psychoactives, en grande précarité et en errance, afin de les orienter vers le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée), qui constitue une alternative à la mendicité, avec la perspective d'une réinsertion durable.

Je vous demande d'adopter cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au paquet ville inclusive, logement. Je passe la parole à Fanny DEL, pour le rapport interne n° 8, lié à la constitution du Conseil d'arrondissement des enfants.

(Départ de Mme COUDER à 20 h 13.)

5. Rapport n° 8 : Délibération relative à la création du conseil d'arrondissement des enfants

Mme DEL.- Je ne pensais pas que le Conseil d'arrondissement des enfants ferait cet effet.

Je souhaitais partager avec vous le contenu de ce rapport interne n° 8, qui est un projet de délibération concernant le Conseil d'arrondissement des enfants.

Persuadée que l'éducation au vivre ensemble, à la vie civique, à la pratique démocratique, à l'engagement et à la participation citoyenne s'apprend dès le plus jeune âge, mais aussi que les enfants doivent pouvoir prendre la parole sur les décisions qui les concernent, la Mairie du 8^{ème} arrondissement décide la création d'un Conseil d'arrondissement des enfants.

Si l'envie de créer ce Conseil d'arrondissement des enfants a émergé dès la campagne électorale 2020 et faisait partie du programme des écologistes et de la majorité, le projet dans ses détails a été co-construit avec les écoles et les établissements du périscolaire de notre arrondissement. Des échanges ont également eu lieu lors des différents conseils d'écoles.

Une concertation riche, en visioconférence d'abord, puis en face-à-face a eu lieu et un travail considérable et un temps important ont été engagés depuis presque un an jour pour jour, par 4 élus et le cabinet du Maire du 8^{ème} arrondissement, que je tiens à remercier et je tiens à saluer leur travail.

Au sein du Conseil d'arrondissement des enfants, la parité sera respectée. Ce Conseil d'arrondissement des enfants sera composé d'élèves de classe de CM1 et de CM 2, de 9 écoles de notre arrondissement, élus pour une durée de deux ans. Nous pouvons nous féliciter de la diversité des écoles participant au projet, garant de plus d'échanges entre les enfants de divers horizons.

Aussi les élèves de CM1 et de CM2 des établissements suivants auront la joie de s'investir dans le projet. Il s'agit des écoles Marie Bordas, Charles Péguy, Simone Veil, Anne Sylvestre, Édouard Herriot, Simone Signoret, Jean Giono, Pierre Termier et Jean Macé.

Ces enfants auront la chance d'être accompagnés par le collectif d'éducation populaire prénommé Les orageuses, qui proposera aux

enfants et aux équipes éducatives une méthode particulièrement intéressante, nommée : les enfants s'organisent.

Le Conseil d'arrondissement des enfants fonctionnera par thématiques, que les jeunes conseillers auront eux-mêmes déterminées. C'est ainsi qu'ils et elles se familiariseront avec l'exercice de la citoyenneté, seront sensibilisés au fonctionnement de nos institutions démocratique et participeront concrètement à la vie de leur quartier.

Le Conseil d'arrondissement des enfants s'articulera entre séances plénières tenues à la Mairie d'arrondissement, et en commissions qui se dérouleront régulièrement dans les écoles et en périscolaire.

Dans une logique de tests et d'ajustements et pour s'aligner avec le Conseil d'arrondissement des enfants du 1^{er} arrondissement de Lyon qui mène le projet depuis plusieurs années déjà, la première promotion, dans le 8^{ème} arrondissement, dès la rentrée 2021, durera une année seulement.

Les premières élections du Conseil d'arrondissement des enfants seront organisées la semaine du 8 novembre 2021, pour une installation du nouveau Conseil d'arrondissement des enfants le mercredi 17 novembre 2021.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, un enthousiasme particulier se fait ressentir à l'idée de la mise en place de ce projet très largement dans notre arrondissement et je vous invite à prendre part à cet enthousiasme. Merci.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Madame MARAS qui voulait réagir sur ce sujet.

Mme MARAS.- Monsieur le Maire, chers collègues. Au nom des trois groupes de notre majorité, Lyon en Commun, les écologistes, socialistes, la gauche sociale écologique, je souhaite insister sur l'importance de ce projet à nos yeux et vous partager notre enthousiasme et notre impatience à démarrer ce Conseil d'arrondissement des enfants.

Dans le cadre de notre engagement à construire une ville à hauteur d'enfants, un enjeu fort consiste à rendre les enfants acteurs de la

vie de leur quartier et s'appuyer sur leur expertise d'usage et leur donner la parole sur les sujets qui les concernent.

Quelle belle expérience citoyenne ont ces enfants qui, au travers de l'éducation au débat et à l'organisation collective, se préparent au défi démocratique de demain, à la gestion des communs, à l'apprentissage de l'égalité et de la fraternité. Via ce projet, les enfants pourront également découvrir le fonctionnement d'une mairie d'arrondissement, son rôle, ses compétences, mais aussi expérimenter le rôle des élus en tant que représentants de leurs pairs.

Ce projet sera mené en lien avec d'autres arrondissements, cela a été mentionné déjà, notamment le 3^{ème} et le 5^{ème}, ainsi que le 1^{er} arrondissement qui a déjà plusieurs années d'expérience positive de participation des enfants, via la mise en place du Conseil d'arrondissement des enfants.

Il y a un véritable engouement populaire autour de ce projet et j'en profite pour remercier chaleureusement l'ensemble des écoles pour leur soutien et leur participation. Lors de la présentation dans les écoles, de nombreuses idées ont fusé, pour ne vous en citer que quelques-unes : créer des fêtes de quartier avec de la musique, réaliser une fresque devant l'école, pouvoir choisir un menu de cantine une fois par semaine, sécuriser les abords de l'école pour pouvoir venir en toute autonomie, organiser un grand nettoyage et ramassage des déchets dans le quartier, changer les horaires de rentrée en classe, mettre plus de jeux dans la cour, lancer des actions pour protéger la planète.

À la question, « en quoi êtes-vous experts, pourquoi nous souhaitons vous donner la parole ? », une petite fille a répondu : « parce qu'on est imaginatif et qu'on est expert de la vie des enfants ».

Concernant la méthode, pour répondre aux attentes légitimes des écoles sur la qualité de l'accompagnement, nous pourrions nous appuyer sur l'expérience de la structure Les orageuses, comme mentionné par Fanny DEL, l'une des formatrices étant chercheuse en politique urbaine et citoyenneté à l'UMTPE et autrice « D'agir en démocratie ». Ce partenaire

formera les enseignants et animateurs sur des temps dédiés à la méthode « Les enfants s'organisent ». Cette méthode vise à renforcer l'auto organisation et le fonctionnement collectif des enfants. L'objectif est réellement de renforcer le pouvoir d'agir et le pouvoir d'interpellation des enfants.

Je le répète, c'est un projet important pour notre majorité, un marqueur de notre engagement à construire une ville à hauteur d'enfants. C'était un engagement de campagne et nous sommes ravis de le concrétiser.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou questions ?
Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je trouve que ce rapport est une bonne chose et en effet pouvoir faciliter l'expression des enfants à une démocratie locale c'est une bonne chose, en espérant que cela fera naître des vocations par la suite.

J'ai une question et une interrogation. Je regrette l'utilisation de l'écriture dite inclusive dans ce rapport qui est fortement, notamment sur la question du point médian, discriminant, notamment pour les enfants, pour ceux qui sont porteurs de handicap, je pense notamment à ceux qui sont atteints de dyslexie ou de dyspraxie. Je trouve que c'est dommage car cela va à l'encontre des propos notamment du Maire de Lyon au Conseil municipal, qui avait exprimé le fait qu'il n'avait pas donné d'instructions par rapport à cette utilisation-là. Je parle bien de cette question du point médian, et non pas de la question dite de l'écriture inclusive, puisque la question de Monsieur et Madame, tous, toutes ce sont des points qui s'accordent aujourd'hui. Je pense qu'il faut être particulièrement vigilant, en tout cas si vous écrivez à travers le Conseil des enfants aux enfants, je vous invite à utiliser une écriture dite académique.

Dans le rapport, Madame, vous avez évoqué le fait que ce soit un collectif d'éducation populaire qui va animer ce Conseil. J'espère que vous serez en capacité d'écouter les enfants lorsqu'ils poseront un certain nombre de questions. Il y a eu une petite vidéo notamment sur la rentrée dans une

école dans le 9^{ème} arrondissement où le Maire de Lyon *a priori* avait du mal à entendre les enfants, donc j'espère que vous entendrez toutes les observations des enfants et pas uniquement celles qui vous feront plaisir. Pour autant, j'aimerais savoir qui, dans le collectif Les orageuses, va animer les réunions dans le 8^{ème} arrondissement. Merci.

M. LE MAIRE.- Qui peut répondre à cette question ?

Mme DEL.- Vous souhaitez connaître l'identité des personnes ?

M. LEVY.- Le collectif Les orageuses, c'est un collectif d'associations d'éducation populaire, mais également de syndicats, d'associations collectives qui sont à l'intérieur, donc ma question est de savoir, non pas le nom des personnes bien évidemment, mais quelles sont les structures de ce collectif qui interviendront dans les écoles ? Sachant que bien sûr la question de la neutralité au sein du service public de l'éducation est essentielle, mais je ne doute pas que vous serez vigilants sur ce point.

Mme DEL.- Le contrat qui est passé avec Les orageuses se situe au nom du collectif Les orageuses et il se trouve que parmi les deux personnes qui vont animer, deux femmes, une a fait une thèse sur cette méthode « Les enfants s'organisent », dans plusieurs pays et depuis de nombreuses années. Elle a un recul sur la méthode, elle a théorisé ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et va pouvoir apporter son expérience, de manière académique, mais aussi pratico-pratique avec des techniques d'animation. L'autre personne est plus en charge des questions de vie et d'animation des enfants de cet âge-là.

M. LEVY.- Elles ne sont pas rattachées à une structure en particulier ?

M. LE MAIRE.- Madame MARAS.

Mme MARAS.- Pour préciser, ce sont les mêmes intervenantes qui étaient intervenues avec la Ville de Lyon sur une expérimentation avec des structures périscolaires, l'année dernière, pendant la période scolaire.

M. LE MAIRE.- Je vous rassure, nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucun contenu politique dans les Conseils d'arrondissement des enfants.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité. Merci.

Je laisse la parole à Fanny DEL pour la présentation d'un rapport sans vote sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. PELAEZ.- Monsieur le Maire, excusez-moi, comme vous l'avez demandé tout à l'heure, je vous signale que je m'en vais. Je vais parler, cela fera plaisir à M. MOURIER, de ZFE, et notamment des risques sociaux que cause l'inégalité de la mise en place de cette ZFE et notamment des populations de nos quartiers.

Vu l'ordre du jour, j'ai pensé que nous aurions beaucoup plus avancé que cela, je m'en vois désolé.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

(Départ de M. PELAEZ à 20 h 24.)

6. 3072 – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020

Mme DEL.- J'espère qu'à chacune de mes prises de parole une personne de l'opposition ne va pas partir, ce serait dommage.

Merci Monsieur le Maire pour m'avoir donné la parole.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes qui vous a été présenté porte sur l'année 2020, qui est une année particulière puisque nous avons toutes et tous été frappés par une pandémie, ayant remis en perspective nos vies et nos croyances.

Cette pandémie nous a également permis d'objectiver certains éléments de notre société. Les femmes, on l'a vu, occupent de manière disproportionnée des postes dits essentiels, c'est-à-dire ceux sans lesquels notre société ne peut pas tourner : à la caisse des supermarchés, dans les

marchés, les métiers du prendre soin de nos seniors, des personnes porteuses de handicap et de toutes celles et ceux qui en ont besoin, les métiers du social, les postes liés à la propreté et à l'hygiène, et j'en passe. Les femmes sont partout et occupent de manière disproportionnée ces postes peu valorisés socialement et économiquement.

La pandémie de COVID-19 a par ailleurs accru les violences faites aux femmes et aux enfants. Une femme sur trois dans le monde doit affronter de la violence physique ou sexuelle venant d'un partenaire intime. Depuis l'apparition de la COVID-19, les données et les rapports provenant de ceux évoluant en première ligne, montrent que tous les types de violence contre les femmes et les filles, et surtout la violence domestique, se sont accrus.

En 2020, les écologistes faisaient campagne pour les élections municipales métropolitaines, en mettant le féminisme et les luttes pour plus d'égalité de droits au cœur de leur campagne. Nous appelions alors une ville de Lyon plus humaniste et féministe. Les mots utilisés lors de cette campagne sont remplis de sens et même si la route est longue pour atteindre l'égalité réelle de droits entre les femmes et les hommes en France, les actions mises en œuvre par la Ville de Lyon contribuent à l'amélioration de la situation.

Je vais citer ici certaines des mesures et initiatives lancées dès 2020.

Nous avons mis en place un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, co-piloté par M. BOSETTI, adjoint délégué à la Promotion des services publics et Mme DELAUNAY, adjointe déléguée au Droit et Égalité, Mémoire, Cultes et Spiritualités.

De ce plan d'action pour les égalités, découlent 38 actions, organisées sous 5 grandes thématiques, déclinées en 17 objectifs, qui sont détaillés dans le rapport qui vous a été communiqué.

La coordination d'évènements multiples et innovants a également été lancée et maintenue par la Ville de Lyon, malgré le contexte sanitaire, à l'occasion de la journée du 8 mars, qui est la journée pour plus

de droits des femmes, et la journée du 25 novembre, qui est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

J'en profite pour vous proposer, chers élus, de porter, lors du prochain Conseil d'arrondissement du 30 novembre, un ruban blanc qui symbolisera notre soutien et notre engagement à lutter contre les violences faites aux femmes. Nous reviendrons vers vous en temps donné.

En termes de mesures, je reviens au rapport, pour parler du renouvellement du Conseil pour l'égalité femmes-hommes, ce conseil qui a vocation à renforcer le travail de concertation et la dimension collaborative de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité, plusieurs associations de notre arrondissement y participent activement, la 4^{ème} édition du salon professionnel dédié à la reconversion professionnelle des femmes, la valorisation de la pratique féminine du sport.

Je ne vais pas m'étendre davantage sur le contenu de ce rapport, je suis sûre que vous l'avez lu avec attention. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, je vous invite à parcourir ce dossier dans le détail si vous ne l'avez pas fait et prendre acte de la présentation du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire de la Ville de Lyon. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL pour cette présentation. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Nous prenons donc acte de la présentation de ce rapport.

Je passe la parole à Touria EL GANNOUNI pour la présentation d'un autre rapport sans vote lié à la Commission communale pour l'accessibilité.

7. 3070 – 5^{ème} rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le 17 décembre 2007, la Ville de Lyon a créé sa Commission communale pour l'accessibilité. C'est un lieu d'échange et de concertation, ainsi qu'un outil de démocratie participative. L'objectif de cette instance est l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité.

Pour rappel, dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité, composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organisations représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité des établissements recevant du public situés sur le territoire communal. Elle est également destinataire des documents de suivi.

La commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

À ce titre, par arrêté du Maire en date du 9 novembre 2020, les modalités d'organisation et de composition de la CCA de Lyon ont été actualisées. La liste des membres a donc été complétée, par notamment :

- des représentants de deux associations de personnes âgées ;
- des représentants de deux associations de cyclistes ;

- trois personnalités qualifiées représentant les universités ;
- des représentants des acteurs de l'économie.

La CCA totalise donc 142 membres, qui se répartissent de la manière suivante : 61 associations, 9 représentants parmi les adjoints au Maire et l'adjointe Présidente, 11 représentants élus des mairies d'arrondissement.

Dans ce CCA ont été créés trois groupes de travail : le premier autour des « Espaces publics », le deuxième pour les « Établissements recevant du public » et le troisième pour la « Culture ».

Le rapport pour les années 2019-2020 dresse un bilan des activités de la Commission communale pour l'accessibilité de Lyon. Il fait également le bilan des activités des trois groupes de travail. Il propose, enfin, un focus sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

Il y a eu 4 séances plénières qui ont essentiellement porté sur les bilans des travaux des groupes de travail issus de la CCA et sur des thématiques liées à l'actualité de l'accessibilité au plan national ou local.

Je vais vous présenter de manière succincte le bilan des activités des groupes de travail.

Concernant le groupe « ERP », il est chargé de suivre la mise en œuvre concrète de l'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville, qui concerne près de 700 Établissements recevant du public et Installations ouvertes au public. En 2019, les sujets examinés ont porté sur la bibliothèque municipale du 2^{ème} arrondissement et la Maison pour tous située dans le 3^{ème}.

Nous sommes bien conscients du retard pris par la collectivité quant à la mise aux normes des ERP, compte tenu des attendus au niveau de la loi. Je souhaite rappeler que nous étions à 11 % de l'objectif lors de notre arrivée et que nous espérons arriver à 45 % en 2024.

Concernant le groupe « Espaces publics », en 2019 et 2020, trois projets ont été suivis de manière récurrente par le groupe de travail (la promenade Moncey dans le 3^{ème} arrondissement, la place Varillon dans le

5^{ème}, le cours Vitton dans le 6^{ème}) et deux projets ont été examinés de manière ponctuelle (la petite place de la Croix Rousse, projet d'aménagement au nord de la rue du Pré Gaudry).

Enfin, concernant le groupe « Culture », il est constitué par les représentants de 28 institutions culturelles. Les échanges ont convergé vers la nécessité de mieux connaître l'offre culturelle accessible existante. C'est pourquoi, afin de répondre à cette attente, il a été convenu de réaliser un guide de l'offre culturelle accessible de la Ville, auquel les membres du groupe de travail ont collaboré. Ce guide a été publié en août 2019.

La crise sanitaire n'a pas permis non plus au groupe de travail de poursuivre ses activités en 2020.

Je souhaite maintenant faire un focus sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

Entre confinement et isolement, la crise sanitaire de 2020 a été une épreuve pour les habitants et les habitantes. Les personnes en situation de handicap, déjà plus vulnérables, en ont davantage souffert. La Ville de Lyon s'est néanmoins adaptée progressivement pour répondre aux attentes spécifiques et faciliter le quotidien.

Pour exemple, la Ville a distribué des masques aux associations de personnes handicapées et fait un envoi à domicile pour les plus vulnérables. Elle a aussi acquis des masques inclusifs, appelés « masques sourires » pour les agents accueillants des personnes sourdes ou malentendantes et des personnes souffrant du trouble du spectre autistique. La Ville a permis l'accessibilité en visioconférence, avec un logiciel spécifique, pour la mise en place de la Commission communale et je tiens ici à souligner toutes les améliorations apportées sur l'accessibilité numérique aux personnes en situation de handicap. Elle a étendu l'inscription sur le registre « alerte et urgence » aux personnes en situation de handicap pour être contactées par les services de la Ville de Lyon. La Ville a également mis à disposition en ligne une offre culturelle, accessible à domicile pour les personnes handicapées pour profiter de spectacles ou de visites adaptées. Enfin, la Ville de Lyon a permis l'attribution de subventions en urgence pour

soutenir des associations culturelles proposant une offre accessible aux personnes handicapées.

Le présent rapport d'activité a été adopté lors de la séance plénière de la Commission communale d'accessibilité qui s'est déroulée aujourd'hui même et il sera transmis au représentant de l'État dans le département.

M. LE MAIRE.- Je pense que l'on peut s'arrêter là, le reste n'a pas d'intérêt. Merci.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais réagir parce qu'on a l'impression qu'avant votre arrivée en Mairie du 8^{ème}, à la Ville de Lyon et à la Métropole, rien ne s'était passé. Je voudrais simplement rappeler deux petites choses. La Ville de Lyon a quand même été labellisée il y a plusieurs années « Access City Award », label qui récompense les villes les plus accessibles, donc si on était si mauvais que cela, on n'aurait probablement pas eu cette récompense en 2017. Je sais qu'en matière d'accessibilité on part de loin, mais un peu d'humilité, il y a eu pas mal de choses de réalisées et vous faites comme vos prédécesseurs, vous apportez juste votre pierre à l'édifice. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur COHADE, je n'avais pas cru comprendre qu'il y avait polémique sur le sujet, mais allons-y.

La loi sur l'accessibilité date de 2015, elle a donné trois ans aux collectivités et à l'ensemble des organismes publics pour se mettre en adéquation avec la loi, avec une possibilité de renouveler deux fois ces trois ans, sur une période de 9 ans. Pour l'avoir travaillé dans mes précédents emplois, je connais parfaitement bien le sujet. Après, il y a une question de rythme.

Effectivement, on aurait pu aller un peu plus vite dans la mise en œuvre de cette loi. Loin de moi l'idée de dire que rien n'a été fait, et heureusement que des choses ont été faites depuis la communication de la

loi de 2015. Bien entendu des choses ont été faites, certainement pas au niveau qui permettait d'atteindre plus rapidement les objectifs, on aurait pu les atteindre plus rapidement que d'attendre les 9 ans accordés par la loi, mais nous ne disons pas que rien n'a été fait.

Je passe la parole à Mathieu AZCUÉ pour une garantie d'emprunt.

8. 2943 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 964 371 euros pour l'acquisition-amélioration de 10 logements PLS situés 22, rue Garon Duret à Lyon 8^{ème}

M. AZCUÉ.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues, chers habitants du 8^{ème} arrondissement.

Je vais vous présenter une délibération très technique. La Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la société Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt de 830 000 € relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements en PLS situés rue Garon Duret.

Or, il se trouve que ce bâtiment, rue Garon Duret, faisait l'objet d'une occupation illégale et la société Habitat et Humanisme s'est vu obligée de décaler la réalisation de cette opération et n'a pas mobilisé cet emprunt.

La société Habitat et Humanisme a sollicité une nouvelle garantie auprès de la Ville de Lyon, à hauteur toujours de 15 %, pour la souscription d'un emprunt, cette fois-ci d'un montant de 964 371 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous propose de passer au vote Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BÉCART.

M. BÉCART.- Je précise simplement que ce chantier est à l'arrêt depuis plusieurs mois et que sa reprise est très attendue par les

riverains puisque cela permettra de lever un point dur sur la voirie, qui est très empruntée par les parents qui se rendent à la nouvelle école Anne Sylvestre.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à nouveau à Aurélie MARAS pour un nouveau rapport sans vote, dont je précise, pour anticiper toute forme de polémique, qui ne dira pas que rien n'a été fait en matière de développement durable avant notre arrivée.

Madame MARAS, vous avez la parole.

9. 3062 – « Lyon en transition » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2020

Mme MARAS.- Merci Monsieur le Maire.

Vous avez normalement sur votre table un extrait du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2020.

Je suis très heureuse de vous présenter ce rapport « Lyon en transition » qui fait le point sur l'action de la Ville de Lyon en matière de transition écologique.

Ce rapport est le fruit du travail de la mission Transition écologique qui en a coordonné la rédaction et celui de l'ensemble des directions de la Ville et des Mairies d'arrondissement, mais il est surtout et avant tout la résultante de notre engagement en faveur de la transition écologique.

Vous le savez, la situation climatique globale nous impose d'intensifier et d'amplifier l'engagement de la Ville de Lyon dans ce domaine si nous voulons léguer aux générations futures une planète et une ville vivable.

C'est tout le sens du vote en Conseil municipal de mars dernier, pour lequel la Ville de Lyon a été déclarée en état d'urgence climatique. Nous avons, à cette occasion, fixé le cap de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce rapport annuel se donne un cadre de référence international, les 17 objectifs de développement durable, adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux et chacune de leurs cibles d'ici à 2030.

Ce rapport sur la situation en matière de développement durable en 2020 présente les 23 politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Ces 23 politiques sont structurées en 5 pôles, pour renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace. Il s'agit des pôles : Aménagement et transition, Ville soutenable, Protection et solidarités, Emancipation, Ressources, proximité, gouvernance.

Chaque chapitre présente une politique publique et ses impacts sur les objectifs de développement durable.

Permettez-moi ici de mettre l'accent sur quelques exemples forts de notre action dans ce domaine depuis un peu plus d'un an. Notamment pour le volet biodiversité, nature en ville, je cite le déploiement des 9 vergers urbains et du plan arbres, avec 4 500 jeunes plants forestiers.

Pour le volet Ville des enfants, des apaisements des abords des écoles, avec pour le 8^{ème} les écoles Édouard Herriot, Anne Sylvestre, Charles Péguy, mais aussi le lycée de La Martinière Monplaisir ou la crèche Saint Mathieu.

Pour le volet transition écologique, des économies importantes de consommation électrique, via la mise en place de l'éclairage par détection, avec un équivalent de 600 MWh d'économie d'énergie par an. Pour le 8^{ème} arrondissement, cela concernera les quartiers Bachut et Monplaisir.

Pour le volet santé et prévention, je souhaite citer des opérations de dépistage et de vaccination, avec, outre Gerland, des opérations de dépistage menées à l'espace 101 et de vaccination sur la place Latarjet cet été.

Sur le volet solidarités, les réunions intergénérationnelles pour recréer du lien entre générations, action qui a été menée en pleine pandémie de COVID.

Enfin, sur le volet économie et emploi, le projet territoire zéro chômeur de longue durée, sur le quartier Langlet Santy.

Vous le découvrirez dans ce rapport, les exemples ne manquent pas, y compris sur notre arrondissement qui est pleinement engagé dans cette nécessaire transition écologique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Nous allons passer au rapport suivant présenté par Mme MARAS sur l'attribution de subventions.

10. 3065 – Attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage

Mme MARAS.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération concerne des subventions à des structures associatives engagées dans la sensibilisation et la mobilisation collective autour de la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci à destination des habitants, mais aussi des entreprises, des commerces et administrations.

Tout d'abord, quelques éléments de contexte, avec un chiffre : un citoyen européen jette 173 kg de nourriture par an. Une aberration dans un contexte de précarité alimentaire grandissante, avec en France une personne sur dix qui a du mal à se nourrir. En France, le gaspillage

alimentaire représente 10 millions de tonnes de nourriture par an, soit l'équivalent de 18 milliards de repas jetés à la poubelle.

Par ailleurs, le gaspillage alimentaire utilise inutilement des ressources rares, telles que l'eau et l'énergie. Il contribue également au changement climatique : pour chaque kilogramme de nourriture produit, 4,5 kg de CO2 sont rejetés dans l'atmosphère.

Il est pour cela nécessaire d'accompagner les changements de comportements au quotidien, en valorisant et en faisant émerger de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques. C'est l'objectif de la Ville de Lyon, via le soutien à des initiatives.

Pour le 8^{ème} arrondissement, cela concernera : Récup et Gamelles, qui recevra une subvention. Je cite également Zéro Déchet Lyon, que je pense tout le monde connaît, AREMACS, pour la création d'un réseau d'organismes d'événements écoresponsables dans les domaines culturel et sportif, ainsi que le Mouvement de Palier, pour un total de 37 970 €.

Concernant l'association Récup et Gamelles, située dans le 8^{ème}, elle sensibilise tous les acteurs de la chaîne alimentaire (restaurateurs, grossistes, producteurs, distributeurs, grand public) à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ses missions sont de collecter des invendus alimentaires, mettre en place des animations et actions de sensibilisation par l'action, vendre des produits issus de la valorisation et accompagner vers une démarche zéro-gaspi, zéro-déchet.

Cet acteur s'inscrit pleinement dans notre projet d'arrondissement en étant un des acteurs du projet Quartiers fertiles, ainsi que de la Maison solidaire de l'alimentation.

C'est un véritable écosystème qui est en train de se construire autour de la production bio ultra locale, avec Quartiers fertiles, l'alimentation durable et accessible à tous, avec VRAC et la Maison solidaire de l'alimentation, la lutte contre le gaspillage et la valorisation des invendus avec Récup et Gamelles.

À l'échelle de la Ville de Lyon, c'est une démarche ambitieuse de sobriété dans la consommation de ressources et de réduction des déchets,

qui est engagée sur notre territoire et en particulier sur le 8^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet économie finances, je passe la parole à Mme ROCH pour le rapport interne n° 6, délibération délégation louage de choses.

11. Rapport interne n° 6 – Délibération délégation louage de choses

Mme ROCH.- Dans le cadre de la gestion des équipements de proximité, il vous est proposé, pour des raisons de gestion quotidienne, de bien vouloir accorder au Maire du 8^{ème} arrondissement la délégation de pouvoir et de signature correspondante aux conventions de mise à disposition et contrats de location des équipements transférés, pour la durée totale du mandat. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, bien sûr pas de problème sur ce rapport, cependant avez-vous prévu, de manière annuelle, de rendre compte au Conseil d'arrondissement des documents que vous aurez signés dans le cadre de ces mises à disposition ?

M. LE MAIRE.- C'est prévu dans le cadre de la délibération, donc je me tiendrai au cadre de la délibération et je le ferai, bien entendu.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? *(Non)*

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe à nouveau la parole à Mme ROCH pour les modalités de rémunération des agents recenseurs.

12. 3067 – Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022

Mme ROCH.- Dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022, cette délibération permet aux agents territoriaux d'avoir une rémunération sous forme d'heures supplémentaires. Cela va permettre à leur rémunération d'évoluer chaque année, ce qui n'était pas le cas avant.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs les élus, de voter favorablement cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Toujours Mme ROCH pour l'approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon.

13. 2721 – Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon

Mme ROCH.- La Ville de Lyon présente au vote une charte du mécénat et du parrainage afin d'encadrer les relations partenariales qu'elle souhaite mener avec les entreprises et le choix s'est porté sur la création d'une charte de valeurs. Il est important de rappeler que c'est une des premières collectivités françaises à adopter une charte de valeurs aussi aboutie. En effet, elle définit un ensemble de principes partagés entre la Ville de Lyon et des personnes morales ou physiques qui souhaiteront contribuer au financement du projet d'intérêt général local, sous forme de mécénat ou de parrainage.

Les trois points que l'on peut retenir de cette charte sont les suivants.

En premier lieu, une affirmation des ambitions et des valeurs, la collectivité souhaitant accroître les ressources de financement innovant et collaboratif en proposant une offre transversale de mécénat qui couvre

l'ensemble des politiques publiques locales, en complément des sujets déjà existants. C'est par exemple la préservation du patrimoine bâti remarquable, c'est également favoriser la solidarité et l'inclusion sociale, également accroître la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

Dans un second temps, pour faire cela, il s'agissait de créer une mission mécénat transversal. Cette mission a été créée en début d'année 2021, l'idée étant de rapprocher la société civile et le monde de l'entreprise, de créer du lien pour les particuliers et les entreprises qui souhaiteraient effectivement venir sur ces sujets, faire de la co-construction des projets et participer au développement économique et social de leur territoire.

Enfin, il faut réaffirmer les principes généraux de l'égalité, en veillant à la conformité des dispositifs, en veillant à l'honorabilité des tiers, en étant vigilant à la prévention des conflits d'intérêts et en étant vigilant aux contreparties.

La charte sera applicable à partir du 1^{er} décembre 2021, à la suite du vote au Conseil municipal du 18 novembre pour les nouvelles délibérations de convention de mécénat et de parrainage.

Pour votre information, un comité de pilotage est constitué et se réunira au moins deux fois par an pour statuer sur les orientations et décisions à prendre.

Ainsi, avec cette mission et la charte mécénat et parrainage, la Ville de Lyon se donne les moyens d'être en pointe sur ce sujet et d'aller chercher des fonds plus éthiques.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs les élus, de voter favorablement cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, juste une rapide expression de vote, nous nous abstiendrons sur cette délibération, pas sur le fond, attention, plus sur la forme. Nous trouvons cela assez flou, très flou même, parce que vous disiez, Madame l'adjointe, que c'était très abouti, ce n'est pas vraiment le cas, il y a très peu de critères, il n'y a même pas de

critères du tout, de critères objectifs en tout cas. On ne sait pas exactement sur quels critères vous allez pouvoir faire vos choix, donc, en l'état, nous nous abstenons. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Merci Monsieur le Maire. Est-ce que Madame l'adjointe peut nous donner des explications quand elle parle de financements plus éthiques ?

Mme ROCH.- C'est plus en lien avec les valeurs que nous défendons, donc d'avoir des entreprises qui, même si elles ne sont pas aujourd'hui 100 % sur les valeurs que nous défendons, en tout cas se dirigent vers des améliorations au niveau environnemental, social, etc.

M. LEVY.- Cela signifie donc, Madame l'adjointe, que certaines entreprises seront exclues du dispositif ? Par exemple, au hasard, un partenaire essentiel de la Fête des Lumières, EDF, est-ce que pour vous EDF est une entreprise éthique ou non, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Nous ne sommes pas là pour faire un débat sur l'éthique des entreprises.

M. LEVY.- Si, c'est intéressant.

M. LE MAIRE.- On vote une charte sur le mécénat, des points sont évoqués à l'intérieur. Quand on dit que l'on traitera des questions de valeurs fortes liées à la transition écologique, aux valeurs sociales et citoyennes, au lien entre le mécénat et le partenariat, ou encore aux questions qui sont liées aux tiers et au versement de contreparties, refuser des contreparties à l'adoption et à l'accord de marchés publics est la moindre des choses en matière d'éthique, voilà un certain nombre de sujets qui seront évoqués et traités.

Je mets au vote cette charte.

M. LEVY.- Reconnaissez que cela pose un certain nombre de questions. Quand Nathalie PERRIN refuse par exemple TOTAL comme

partenaire pour le Musée des Beaux-Arts, cela peut à un moment donné poser un certain nombre de questions.

Je posais la question d'EDF qui est une grande entreprise régionale, qui participe en effet au financement du Festival Lumière, qui participe à la vie de notre arrondissement. On a un magasin Intermarché qui a ouvert hier, avec l'absence très remarquée des élus du 8^{ème}, est-ce que pour vous c'est un bon partenaire ou pas ? Ceux qui finalement créent des emplois, amènent de la taxe d'apprentissage.

M. LE MAIRE.- Vous voulez faire la liste de tous les commerces de l'arrondissement ? (*Rires*)

M. LEVY.- Non, mais c'est un exemple qui me venait en tête.

M. LE MAIRE.- Je note que peut-être chez vous EDF n'est pas éthique et qu'Intermarché ne l'est pas.

M. LEVY.- C'est une question que je vous posais.

M. LE MAIRE.- Mais alors pourquoi me posez-vous cette question, si vous estimez de vous-même que cela mérite débat ?

M. LEVY.- C'est une question. Est-ce que pour vous EDF, compte tenu des critères énoncés par Mme ROCH, est une entreprise éthique ou pas ?

M. LE MAIRE.- Je vous redis que nous ne sommes pas là pour juger du caractère éthique du commerce. La charte est là justement pour traiter de ces problématiques et ce n'est pas le lieu pour le faire, c'est la commission qui le fera.

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je me permets de rebondir sur ces propos. Vous dites que la charte traitera des sujets d'éthique, je rappelle simplement que Madame HÉNOCQUE, première adjointe aux finances, a dit en commission clairement que l'on traitera : « au cas par cas et qu'il n'y a pas de critères ». Je rappelle juste les propos de la première adjointe. Madame ROCH vous confirmez ?

Mme ROCH.- Oui, je confirme ses propos, j'étais également à la commission, donc j'ai effectivement entendu ce que disait Madame HÉNOCQUE. Le comité de pilotage est là également pour aider sur le choix des entreprises.

M. LE MAIRE.- Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Merci.

Je passe la parole à Claire PERRIN pour l'attribution de subventions pour les illuminations de fin d'année.

14. 3064 – Fêtes de fin d'année – Illuminations 2021 : attribution de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants – Approbation de conventions

Mme PERRIN.- Mesdames et Messieurs, chers collègues Monsieur le Maire.

Les illuminations des fêtes de fin d'année s'inscrivent traditionnellement à Lyon dans une dynamique commerciale et partenariale entre associations de commerçants et la Ville.

La Ville participe financièrement à ces illuminations, à hauteur de 50 % généralement. L'an dernier, plusieurs associations de commerçants nous ont fait part de leurs difficultés à rassembler les fonds nécessaires pour engager des dépenses dans le cadre du projet d'illuminations, évidemment en particulier du fait des conséquences de la crise sanitaire. L'annulation des braderies, la difficulté à recouvrer les cotisations des commerçants membres ont fortement grevé leur budget.

La Ville propose donc d'augmenter exceptionnellement sa prise en charge, à hauteur de 60 % et non plus de 50 %, tout en conservant la limite de 20 000 € par association et pour un montant global de 203 000 €. Pour information, cela générera un surcoût de 34 000 €.

En complément, et toujours pour votre parfaite information, sont aussi exonérées de redevance commerciale d'occupation du domaine public toutes les opérations commerciales type braderies et vide-greniers,

qui ont été organisées en 2021 par les associations de commerçants, afin de faciliter ce financement. L'ensemble des exonérations (terrasses, marchés non sédentaires, etc.) a atteint 2 M€ de perte de recettes pour la Ville de Lyon en 2021.

Si vous êtes d'accord avec cette proposition, je vous propose de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voulais juste avoir quelques précisions sur la déclinaison locale dans notre arrondissement de ces illuminations de fin d'année et notamment des éclaircissements sur les groupes de travail qui sont en train de voir le jour, il me semble, d'après les informations que j'ai pu avoir, sur la mise en place de ces illuminations et décorations de fêtes de fin d'année.

M. LE MAIRE.- Très bien. Vous avez de très bonnes informations. Vous savez que les illuminations de fin d'année sont prises en charge dans un certain nombre de quartiers, en grande partie par les commerçants et les associations de commerçants, qui sont l'objet justement d'une délibération pour voter ces subventions et il se trouve qu'un certain nombre de quartiers du 8^{ème} arrondissement, on l'a évoqué il y a peu avec M. LEVY au comité des fêtes de Monplaisir et la première adjointe au Maire de Lyon Mme HÉNOCQUE, faute de structure capable de prendre en charge ces illuminations, c'est la mairie d'arrondissement qui les finance. Cela représente un coût de 53 000 € sur une D.A.L. de 68 000 €, mais vous connaissez cela aussi bien que moi, vous êtes passé par là avant moi, et de fait c'est un coût assez énorme et assez gigantesque.

On se pose donc effectivement la question de savoir s'il n'y a pas un moyen de penser des moments « décorations de Noël », à travers y compris des moments qui associent davantage les habitants sur la préparation de ces décorations de Noël, sur la mise en place, sur l'organisation d'un moment un peu festif, pour sortir du tout décorations

lumineuses, qui nécessitent une nacelle, des coûts importants, etc., et avoir davantage une démarche plus participative sur le sujet de la préparation des fêtes de fin d'année.

On a proposé cela à un certain nombre de conseils de quartier, un seul s'est inscrit dans la démarche cette année et c'est très bien car cela nous permet d'initier et de tester, c'est le conseil de quartier dans lequel est présente Valérie ROCH en tant que référente, et qui se lance y compris dans l'organisation d'un Marché de Noël qui aura lieu sur le parking de la Maison de la danse. C'est une logique d'essayer de rentrer dans une dynamique un peu différente que simplement finalement mettre quelques guirlandes dans les arbres, dont honnêtement je ne suis pas certain que cela satisfasse totalement grand monde au regard du coût et que le rapport qualité/coût soit du niveau espéré.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Pour m'aider à comprendre, quand on va aller cours Charlemagne, rue de la République ou rue Victor Hugo, ce seront les illuminations faites par des professionnels ou autres et quand on sera sur le Bachut, ce sera du matériel de récupération ? C'est cela ?

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde ? Si vous en êtes à caricaturer à ce point tout ce qui est fait, je n'ai pas de réponse à vous apporter. Je vous laisse penser ce que vous avez envie de penser et dénigrer ce que vous avez envie de dénigrer.

M. LEVY.- Je loue le travail des bénévoles et l'engagement des habitants pour s'investir dans ce travail, ils ont beaucoup de mérite et c'est très bien. Pour autant, je me pose la question, c'est une réflexion, à un moment donné d'une inégalité de traitement entre le centre-ville et notre arrondissement. C'est une question, je n'ai pas dit que vous avez la réponse, et pour vous rassurer ce n'est pas une question qui date d'aujourd'hui, mais c'est une réflexion que l'on peut avoir collectivement. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. Posons-nous alors la question des moyens que l'on met. Vous venez de voir que l'on subventionne la patinoire

dans un seul quartier de l'arrondissement, et je vous ai dit que c'était la dernière fois qu'on le fera, et pour le coup il y aura une égalité de traitement du quartier de l'arrondissement.

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je n'avais pas prévu de prendre la parole au sujet de la patinoire.

M. LE MAIRE.- J'en doute.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je tiens à vous rassurer, n'en doutez pas, je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce sujet. Juste pour vous dire que la patinoire, tous les enfants de l'arrondissement en profitent, y compris ceux des quartiers populaires et dits quartiers Politique de la Ville. C'est vraiment une chance que l'on ait cette patinoire et c'est bien qu'elle se poursuive, juste pour vous répondre sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Je mets donc au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je repasse la parole à Claire PERRIN pour l'acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement bâti rue Hugues Guérin pour le territoire zéro chômeur. Vous avez la parole.

15. 3026 – Lyon 8^e – Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement bâti, situé 22-24 rue Hugues Guérin préempté par la Métropole de Lyon, en vue de l'installation d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) – EI 08313 – N° inventaire 08313 A 001, 08313 B 001, 08313 C 001 et 08313 T 001-01 – Opération 08313001 « Acquisition 22-24 rue Hugues Guérin – installation d'une EBE (TZCLD La Plaine-Santy) » - Affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00001

Mme PERRIN.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire.

L'implantation du territoire zéro chômeur sur le quartier La Plaine-Santy se poursuit, avec en ce moment le recensement des volontaires pour l'emploi, le début des entretiens sanitaires, le recensement des besoins du territoire, bref, un certain nombre d'actions qui vont nous permettre de lancer, nous l'espérons, la première Entreprise à But d'Emploi de notre territoire, point clé pour la suite du projet.

Nous sommes actuellement en recherche de local pour héberger cette EBE, avec les services de la Ville afin de bien quadriller le territoire et les locaux disponibles. C'est grâce à ce travail commun que nous avons repéré un local de 400 m² plus 300 m² extérieurs, au 22 rue Hugues Guérin, préempté par la Métropole, sur lequel la Ville souhaite se porter acquéreur.

Ce local, une ancienne métallerie serrurerie Sorgues, pourra, si l'acquisition est validée, héberger des ateliers de production, des bureaux, un espace de stockage, tout le cadre nécessaire pour le déploiement des activités.

Le montant de cette acquisition est de 680 000 €.

Mesdames et Messieurs les élus, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Évidemment nous allons voter favorablement cette acquisition en vue de loger l'EBE, mais c'est plus une question sur les modalités de l'EBE. Aujourd'hui a-t-on recruté un permanent pour l'EBE ? Où en est-on dans l'établissement de l'EBE ? Est-on allé au-delà des incantations ? Est-ce que l'on est en mode opérationnel ? Je voulais avoir davantage de détails.

Je vois que c'est Monsieur le Maire qui va répondre, ce qui est très bien, merci.

M. LE MAIRE.- Non que Claire PERRIN ne puisse répondre, mais vous noterez qu'on l'accueille à nouveau dans ce Conseil

d'arrondissement après une petite interruption, je vais donc répondre sur ce sujet.

On envisage de poser la candidature officielle à la fin du mois de novembre, donc bien entendu dans le dossier de candidature nous devons être en capacité de prouver notre capacité à ouvrir une EBE dès l'obtention de l'habilitation par le ministère.

De fait, il y a plein de façons différentes de monter une EBE. On est en train de travailler, y compris avec un cabinet d'avocats sur la structure juridique du sujet. Le plus facile au départ est de s'appuyer sur des associations qui existent déjà et qui sont capables de porter la création de l'EBE au départ, ce qui nous laisse le temps, dans la suite du processus, de définir une nouvelle gouvernance, un nouveau portage, en fonction de la montée en charge et de la montée en puissance.

En l'occurrence, on est prêt à ouvrir cette EBE, lorsque l'on aura l'habilitation. Là on préempte les locaux pour les avoir, parce que c'est un des critères essentiels, surtout dans les territoires urbains, dans les territoires ruraux généralement les locaux ne sont pas une difficulté, dans les territoires urbains c'est beaucoup plus compliqué. Cela a été compliqué pour Villeurbanne au départ, cela a été très compliqué pour Paris 13 au départ, ce sera beaucoup plus simple ici, puisqu'on se présente avec un dossier complet, des locaux, une structure porteuse de l'EBE qui accompagne déjà le projet en l'occurrence, qui nous aide sur le montage du dossier, donc on sera prêt le jour J, dès l'habilitation obtenue à recruter et à mettre en place les premiers emplois au sein de cette entreprise.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je m'excuse Monsieur le Maire, mais qui est la structure porteuse ? Concrètement, pour avoir déposé le dossier pour Échirolles, le dossier a été retoqué car il n'y avait pas le directeur et la fiche de poste de mise dans l'établissement du directeur et du permanent dans le cadre de l'EBE. Pour avoir porté le dossier d'Échirolles, je peux vous dire que c'est très important et la question que je vous pose c'est : quelle est cette structure et comment est monté le dossier ? Dire que l'on va lancer, on va préempter, très bien, parce qu'effectivement l'adressage est très

important. En revanche, le permanent et le directeur général du permanent, c'est aussi dimensionnant.

M. LE MAIRE.- Je m'engage à vous répondre précisément à cette question lors du Conseil d'arrondissement du 30 novembre. Laissez-nous juste le temps de finaliser le sujet et je vous répondrai puisque l'on sera prêt, cette fois-ci, à poser les candidatures. On est dans une phase de construction complexe, que je préfère ne pas mettre sur la table aujourd'hui, mais le 30 novembre je répondrai précisément cette question.

Mme BACHA-HIMEUR.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe au volet santé, en passant la parole à Touria EL GANNOUNI sur une délibération liée à la réduction des risques sanitaires et à la prévention de la santé.

16. 3042 – Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites – Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4 853 euros

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Lyon est pleinement engagée dans une politique de santé publique. À ce titre, elle participe au financement de nombreux projets sur le territoire lyonnais, autour de trois grands thèmes : la souffrance psychique, les addictions et toxicomanies et enfin le VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles et hépatites.

La crise sanitaire a mis au second plan certaines priorités et nécessitent qu'elles soient réaffirmées dans les mots, dans les faits, les actions qui ont permis à d'autres épidémies de reculer.

Nous avons tenu, à titre d'exemple, dans notre arrondissement, à proposer une programmation de 15 jours dans le cadre du dépistage du

cancer du sein sur ce mois d'octobre, pour sensibiliser les habitants des QPV, quartiers prioritaires de la ville.

Ainsi, grâce à nos partenaires institutionnels et associatifs, que je remercie et dont je souligne l'engagement, nous proposons plusieurs éléments, comme la présence d'un bus info santé sur nos marchés, des actions artistiques de sensibilisation pour lutter contre le cancer du sein, ainsi que des échanges autour de la santé de la femme. Vous pourrez retrouver tout le programme sur le site internet de la mairie du 8^{ème}.

Dans ce contexte tendu, la Journée mondiale de lutte contre le sida reste aussi un moment privilégié. L'association ENIPSE propose au public concerné d'accéder au dépistage du VIH, VHB et VHC, dans le cadre de permanences, notamment en mairies d'arrondissement au cours du dernier trimestre 2021.

L'association DA TI SENI, que la Ville accompagne depuis plusieurs années, organise quant à elle deux jours de dépistage VIH/hépatites et des conférences-débats sur le lien entre VIH et Covid-19 dans le 8^{ème} arrondissement.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions de ces deux associations pour entreprendre ces actions, pour un montant total de 4 853 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame DEL.

Mme DEL.- Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais effectivement prendre la parole aujourd'hui au nom de la majorité, donc des groupes politiques les écologistes, la gauche sociale et écologiste, pour mettre l'accent sur l'importance des actions menées par l'association DA TI SENI, qui est active et dont le siège social se trouve dans le 8^{ème} arrondissement, rue Paul Cazeneuve. Cette association est portée par des femmes et quelques hommes, qui mettent beaucoup de détermination à l'atteinte de leurs objectifs et dans le soutien apporté aux habitantes et

habitants de Lyon qui en éprouvent le besoin, en particulier celles et ceux touchés par une pathologie lourde, comme le VIH, le sida et les hépatites.

La particularité de cette association, c'est l'échange entre pairs, c'est-à-dire l'échange entre personnes ayant des référentiels partagés et ayant rencontré des expériences similaires. En effet, nous sommes convaincus que pour qu'un message de prévention soit saisi, il faut utiliser les mots justes, pour qu'un traitement soit accepté et pris, il faut comprendre les tabous et les impensées des personnes ciblées, pour que les souffrances psychologiques et psychosociales soient dépassées, il est nécessaire de pouvoir saisir le chemin à parcourir ou déjà parcouru.

Pour vous donner une idée des actions mises en œuvre par l'association DA TI SENI, grâce à leur approche et leur action de terrain, en quelques mois ce sont 521 dépistages VIH et hépatites qui ont eu lieu sur notre territoire. Parmi les dépistages effectués, certaines personnes ont ainsi découvert leur statut sérologique et ont pu mettre en place un traitement pour elles, tout en protégeant leurs proches. Très concrètement, ce sont plus de 500 personnes qui n'osaient pas ou qui ne pouvaient pas se rendre dans les services de dépistage classiques et qui s'interrogeaient sur leurs pratiques et leur état de santé et qui ont obtenu une réponse grâce aux actions de cette association.

Mais l'action de DA TI SENI va plus loin. J'ai eu la chance récemment, avec Olivier BERZANE, d'entendre et d'écouter l'histoire d'une des personnes accompagnées par DA TI SENI. Cette histoire est jonchée d'une violence inouïe, intolérable. Cette femme qui a traversé des épreuves immenses a été formelle, sans l'accompagnement de DA TI SENI, elle n'aurait pas été là devant nous pour témoigner. Cette femme, après avoir été accompagnée et ayant trouvé les forces et les ressources pour avancer, est aujourd'hui un des membres actifs de l'association et accompagne elle aussi d'autres femmes et d'autres familles.

Il y a des rencontres que l'on n'oublie pas, celle-ci en fait partie, et nous pouvons être satisfaits et fiers que de telles initiatives vivent dans notre arrondissement. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou questions ?

(Non)

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet culture avec Jacques BONNIEL pour la 3002, attribution de subventions.

17. 3002 – Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants, pour un total de 8 000 €

M. BONNIEL.- Nous avons deux délibérations aujourd'hui sur le volet de la culture.

La première délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations et à une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants.

Le projet Rue des Enfants, piloté par la Ville et la Métropole de Lyon, s'inscrit dans une dynamique pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants, et à hauteur d'enfant.

Depuis le mois de septembre 2020, des aménagements urbains ont été réalisés dans plusieurs rues où se trouvent les établissements scolaires. Ces rues ont été piétonnisées ou apaisées en zone de rencontre ou des aménagements de voirie ont été réalisés pour faciliter les cheminements piétons et cycles.

En complément de ces aménagements urbains, l'année 2021 a été marquée par le souhait de lancement de projets artistiques sur plusieurs sites apaisés.

Trois écoles ont été fléchées « site pilote » pour des interventions artistiques pérennes. Ces interventions vont permettre une action collective, symbolique et artistique dans les écoles, afin de changer la

perception de l'espace urbain pour les enfants, dans le cadre de cette démarche Rue des Enfants.

Pour les trois sites pilotes, les équipes de direction et les équipes pédagogiques ont fait le choix d'un travail pérenne et non pas ponctuel, comme peuvent l'être des spectacles de performances, ils ont préféré que ce soit un travail qui permette en même temps une éducation artistique et culturelle.

Les modalités de déploiement de ces interventions sur les trois sites sont les suivantes :

- Dans une école du 3^{ème} arrondissement, le collectif Superposition, que nous connaissons ;

- Dans une école du 9^{ème} arrondissement, le collectif La Coulure, que nous connaissons aussi puisque ce sont eux qui ont réalisé la Tribox sur Mermoz sud ;

- Dans l'école Édouard Herriot du 8^{ème} arrondissement, puisque la partie de la rue Bataille qui se trouve devant l'école a été piétonnisée dès le mois de septembre de l'année dernière. C'est une artiste, Lucie ALBON, qui est une dessinatrice et une autrice de bandes dessinées et de livres jeunesse, qui a été retenue. Elle doit travailler avec une à trois classes, ce sera défini au mois de décembre, sur des ateliers de recherches graphiques pour réaliser une fresque sur les murs de la rue. Des éléments au sol pourront être rajoutés à cette fresque murale. Les ateliers vont se dérouler au printemps.

Le montant total des subventions s'élève à 8 000 € pour l'année 2021.

Je vous propose de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des questions ? Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, habitantes et habitants du 8^{ème}.

La volonté de la majorité municipale est bien de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant et les trois groupes qui composent cette majorité, les écologistes, Lyon en commun et les socialistes, partagent cette vision et placent l'enfant au cœur de nos préoccupations politiques.

Les démarches de piétonnisation, de sécurisation et d'apaisement des abords des écoles ont concerné plus d'une quarantaine d'établissements à Lyon. Je n'en citerai qu'un dans le 8^{ème}, l'école Charles Péguy, au cœur du quartier des États-Unis. Une rue a été piétonnisée, des arbres seront plantés, cela va apaiser le quartier.

Mais il ne s'agit pas seulement d'apaiser les abords des écoles, il s'agit d'une véritable reconquête de l'espace public car notre société a changé et l'enjeu est de taille. Nous sommes désormais interconnectés aux autres et c'est dans l'espace public que se situe la majorité de nos interactions. C'est bien dans cet espace que nous faisons société. Qui n'a jamais vu la sortie d'une école ? Les parents, les enseignants discutent, bavardent, pendant ce temps les enfants jouent, se racontent des choses et il est plus facile de le faire quand l'espace public n'est pas occupé par nos routes, quand il y a un espace suffisant et de la végétation.

La piétonnisation des abords des écoles sécurise et apaise les enfants, tout en leur redonnant leur juste place dans la cité. Voilà pourquoi il faut reconquérir ces espaces, mais une fois ces espaces reconquis, que fait-on ?

Nous y répondons par la présente délibération. Les abords de l'école Édouard Herriot, cela a été dit, deviendront un véritable tableau de rue, puisque l'artiste Lucie ALBON, autrice et dessinatrice, réalisera une œuvre d'art avec les élèves de l'école aux abords de l'établissement.

La reconquête de l'espace public, dont je parlais à l'instant, nous offre la possibilité de véritablement remettre l'art au cœur de la cité. Bien sûr, l'idée n'est pas nouvelle, En Amérique latine des représentations sociales et culturelles sont présentes sur les façades d'immeubles et à Lyon nous avons cette tradition très forte d'art et de culture dans l'espace urbain. C'est à Lyon qu'est née par exemple la tradition des journaux collés.

Reprendre l'espace public, pour offrir de l'information ou de l'art ou de la culture, voilà une délibération qui s'inscrit dans la droite ligne de notre histoire lyonnaise.

Je conclurai en citant Paulo FREIRE, ce célèbre pédagogue brésilien, qui, dans son ouvrage « La pédagogie des opprimés » nous dit ceci : l'éducation authentique ne se fait pas de A vers B, ni de A sur B, mais par A avec B, par l'intermédiaire du monde, et j'ajouterai de l'art. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER. Y a-t-il des remarques, des questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

À nouveau M. BONNIEL pour une délibération d'attribution de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces.

18. 3029 – Lyon 8^e – Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière sis 25 rue du Premier Film à Lyon 8^{ème} consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 13^{ème} édition du festival Lumière

M. BONNIEL.- Chaque année, depuis 13 ans que le Festival Lumière a été créé, les espaces qui sont aux abords de l'Institut Lumière sont mis à disposition de l'Institut. Cette délibération consiste à donner la gratuité de la mise à disposition de ces espaces qui sont les jardins, ainsi que le parking qui se trouve vers le Hangar. Les domaines estiment cette mise à disposition à une somme d'environ 8 000 € et classiquement, tous les ans, depuis des années, cette mise à disposition est gratuite.

Je vous demande d'approuver cette délibération, pour un festival qui vient de se dérouler et que nous avons eu le plaisir de fréquenter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ?
Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans la continuité de l'intervention précédente, je souhaitais remercier les bénévoles, à travers le Conseil d'arrondissement d'aujourd'hui, les 500 bénévoles de l'Institut Lumière, qui ont permis de mettre en avant le cinéma, avec ce patrimoine particulièrement important pour notre arrondissement. Le 8^{ème} arrondissement est mis en lumière de manière positive à l'occasion de ce Festival Lumière, c'est une bonne chose pour l'arrondissement et c'est une très bonne chose pour la Ville et la Métropole.

J'ai même le souhait que demain le projet de Cité du cinéma soit également soutenu par la Ville de Lyon et qu'en même temps nous puissions, à travers différentes actions, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres, renforcer l'identité cinéma de notre arrondissement.

En tout cas, à nouveau il faudra bien adresser nos félicitations aux équipes de l'Institut Lumière, qui ont une fois de plus mis en œuvre un festival remarquable pour notre arrondissement et pour notre Ville. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous ne manquerons pas de le redire, mais nous les avons déjà remerciés et félicités. Nous en parlerons au prochain Conseil d'administration.

Monsieur BONNIEL.

M. BONNIEL.- Par rapport à ce que vient de dire Monsieur LEVY, je voulais ajouter qu'il y a une initiative intéressante en matière de cinéma qui a été prise, c'est la création de la CinéFabrique, donc de l'école de cinéma. Cela ne concerne pas directement notre arrondissement puisqu'elle est implantée dans un autre, mais nous sommes concernés puisque les travaux menés par les étudiants de cette école concernent un des quartiers de notre arrondissement, en l'occurrence le quartier des États-Unis.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au dernier volet de ce Conseil, enfance, éducation, sport, jeunesse, avec Marine CHASTAN. Vous avez la parole.

19. 3127 – Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse 4^{ème} génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021

Mme CHASTAN.- Pour la délibération 3127, il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse 4^{ème} génération en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour le 8^{ème} arrondissement ? Peut-être que certains ne le savent pas, à la mairie du 8^{ème} vous avez une instance qui s'appelle le PAIPE, le point d'accueil et d'information petite enfance. Très concrètement, c'est l'espace où les familles qui sont en recherche d'un mode de garde, en particulier crèche, mais cela peut être également d'autres modes de garde, viennent se renseigner et évidemment s'inscrire.

Ce PAIPE, dans plusieurs arrondissements, a évolué vers un PAIPE dit « seconde génération », et grâce à cette délibération, le 8^{ème} arrondissement va pouvoir passer lui aussi à cette seconde génération de PAIPE, via la création de 1,5 poste. Concrètement, c'est la possibilité de recruter un ou une professionnel(le) de la petite enfance, qui va venir renforcer l'excellent travail qui est déjà réalisé par les agents de la mairie, pour offrir une meilleure qualité d'information et d'accompagnement aux familles sur les modes de garde dans le 8^{ème} arrondissement. C'est en partie financé par la CAF.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole pour la délibération 3038.

20. 3038 – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations

gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation de conventions

Mme CHASTAN.- Il s'agit assez simplement du renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux pour les gestionnaires des crèches associatives que je vous propose de voter.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'était juste pour dire que si toutes les délibérations allaient aussi vite, nous serions ravis. Bien sûr, nous allons voter pour.

M. LE MAIRE.- Je le redis, nombre de délibérations, vous êtes au Conseil municipal, sont votées au Conseil municipal sans aucune forme d'explication de ce qu'elles sont. Elles doivent, de fait, avoir un minimum d'explication dans les arrondissements qui les concernent, parce qu'elles concernent justement la population des arrondissements et c'est bien pour cela qu'elles passent en commission. Elles sont votées pour la plupart sans prise de parole en Conseil municipal et sans explication du contenu, il est donc normal que nous ayons un minimum de devoir d'explication de ce que l'on vote auprès de nos concitoyens et concitoyennes.

Je vous redonne la parole.

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, évidemment, en revanche lire mot pour mot, à la virgule près, une délibération que l'on a sous les yeux, cela n'a pas d'intérêt. Si on apporte une plus-value, que l'on apporte une explication de texte, une démarche, une méthodologie, je vous rejoins à 200 %. Ce que l'on fait ici, c'est lire mot pour mot la délibération que l'on a sous les yeux et cela, c'est un peu plus dérangeant. C'était juste là ma remarque.

(Propos croisés hors micro.)

M. LE MAIRE.- Nous allons arrêter la polémique.

Je mets au vote cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à M. Patrick ODIARD pour une longue lecture. (*Rires*)

21. 3120 – Signature d’une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8^{ème}/2021

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La présente délibération concerne à nouveau la Cité éducative de Lyon 8^{ème}, dont il est régulièrement question lors de nos séances du Conseil d'arrondissement, mais je voudrais souligner ici quelques innovations et points saillants dans les orientations et la démarche engagée depuis cette année 2021.

Comme vous le savez maintenant, le territoire d'expérimentation de la Cité éducative est défini par le périmètre des quatre collèges en réseau d'éducation prioritaire (Henri Longchambon, Alice Guy, Victor Grignard et Jean Mermoz) et des trois quartiers en politique de la ville du 8^{ème} (États-Unis/Langlet-Santy, Mermoz et Moulin à Vent).

Sa gouvernance s'appuie sur la Caisse des écoles de la Ville de Lyon qui assure le portage administratif et budgétaire du projet de la Cité éducative, via la subvention qui lui a été attribuée par les services de l'État.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre du projet par le cofinancement des missions d'ingénierie et de déploiement de deux postes sur le territoire de la Cité éducative, ces frais faisant l'objet d'un remboursement de la Caisse des écoles à la Ville de Lyon, objet de cette convention.

Quels sont donc ces deux postes que je viens d'évoquer ?

Le premier est consacré à l'accompagnement de la transition petite enfance/maternelle par le renforcement de l'intervention sociale auprès des toutes petites, petites et moyennes sections des écoles maternelles du quartier Mermoz, sur la base de la rémunération d'une assistante sociale.

Le second concerne l'amélioration de la sociabilisation précoce des jeunes enfants sur la base de la rémunération d'une éducatrice de jeunes enfants.

Ces deux postes bénéficient d'un remboursement intégral.

Comme vous le voyez, nous mettons ainsi l'accent sur la tranche des 0 à 3 ans, l'une des deux priorités que nous avons ciblées pour le nouvel appel à manifestation d'intérêt, l'autre étant la tranche des 16-25 ans, située à l'autre extrémité, qui elle aussi souffrait d'un déficit du nombre d'actions proposé par les porteurs de projet.

Je tiens à souligner que cette priorité sur le très jeune âge s'inscrit dans une démarche coordonnée entre la Ville de Lyon et l'inspection académique puisque, avec l'ouverture de l'école Anne Sylvestre, nous avons augmenté fortement l'accueil des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires.

La présence d'une éducatrice de jeunes enfants constitue un vrai plus, comme l'a montré l'expérience positive lancée à la maternelle Alain Fournier l'an passé.

En matière d'ingénierie, j'insisterai sur la contribution de la cheffe de projet, qui doit être cofinancée à 50 %, qui est en charge de l'organisation des trois ateliers qui se sont tenus entre le 7 et le 14 octobre dernier, dans le cadre du troisième appel à manifestation d'intérêt.

Cette démarche participative, rassemblant des personnes-ressources, Ville, État, Éducation nationale, et les acteurs associatifs, a été unanimement saluée par l'ensemble des participants, qui adoptaient une posture de dialogue et de coopération, plutôt qu'un esprit de concurrence, comme c'est souvent le cas dans un tel contexte. C'est en mutualisant leur expertise et leurs compétences, en contribuant aux objectifs et aux ambitions de la Cité éducative et en répondant aux priorités de l'AMI 3, santé, mixité sociale, continuité éducative, et du public évoqué précédemment, que les actions futures s'élaborent en co-construction.

C'est une évolution marquante du fonctionnement de la Cité éducative, que je tiens à saluer pour conclure cette présentation.

Lorsque nous sommes arrivés en 2020, au niveau de la mairie du 8^{ème}, nous n'avions connaissance des projets, retenus ou ajournés, que par une liste qui nous était transmise une fois les arbitrages réalisés. Une situation bien peu satisfaisante, comme vous l'imaginez.

Aujourd'hui, nous sommes associés à tous les échanges. Pour la première fois, j'ai eu le plaisir de participer, avec d'autres représentants de notre arrondissement, aux différents ateliers que je viens d'évoquer. La mairie du 8ème est représentée par son administration au comité technique qui prépare la sélection des projets retenus. Enfin, le Maire et moi participons au comité stratégique qui valide les orientations de la Cité éducative.

Sans être dupes sur les écueils potentiels de ce dispositif mis en place par un gouvernement dont nous ne partageons pas, loin s'en faut, les objectifs, nous avons décidé de nous en emparer, pour que cette expérimentation lancée sur trois années nous permettent d'accompagner nos enfants et nos jeunes vers un meilleur épanouissement éducatif, dès le plus jeune âge, et jusque dans leur insertion professionnelle, pour qu'elle permette simplement de faire cité.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à donner un avis favorable à cette convention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des questions ?
Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Est-ce que l'on pourrait avoir le détail des actions financées par l'État à travers la Cité éducative, la participation de la Ville éventuellement en complément sur ces actions ? Est-ce que l'on pourrait avoir un compte rendu de l'exécution annuelle ou par année scolaire, comme vous le souhaitez, des actions mises en place par la Cité éducative ou soutenues dans le cadre de la Cité éducative ?

Et nous avons entendu, parce que vous vous étiez plaint à plusieurs reprises, que vous êtes très content de participer enfin aux réunions Monsieur ODIARD. Merci.

M. LE MAIRE.- Si vous n'avez pas peur que le Conseil dure un peu, je suis tout à fait favorable à vous faire une présentation du détail des

structures et des projets qui sont adoptés et qui œuvrent dans le cadre de la Cité éducative.

M. LEVY.- A 21 h 30, je pense que l'on va épargner cela à tout le monde.

M. LE MAIRE.- Pas ce soir, entendons-nous.

M. ODIARD.- On va laisser l'appel à manifestation d'intérêt se dérouler et vous aurez ensuite la liste de toutes les actions qui auront été retenues, à un prochain Conseil.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole Monsieur ODIARD pour la délibération suivante sur la programmation du PEdT.

22. 3050 – Programmation PEdT 2021-2022 temps scolaire temps périscolaire : Attributions, ajustements et compléments

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

On vous a demandé de délibérer il y a seulement cinq semaines, le 14 septembre dernier, sur la programmation du Projet Éducatif de Territoire, pour l'année scolaire 2021-2022.

La délibération de ce soir concerne quelques compléments à cette programmation et je mentionnerai ici quelques projets qui concernent notre arrondissement, en commençant par le temps scolaire.

L'école élémentaire Pasteur est engagée dans une action d'éducation au développement durable, avec les écoles du Val de Saône, pour deux classes, pour un montant de 2 500 €.

L'école maternelle Pasteur et l'école élémentaire Combe Blanche ont déposé chacune un projet d'initiative locale, Vivre ensemble, Faire ensemble, la première autour du jeu d'échecs pour 400 €, une action

conduite dans cette école depuis plusieurs années, et la seconde autour du théâtre pour 940 €.

D'autres actions s'adressent au temps périscolaire. Je soulignerai une action importante de la Maison rhodanienne de l'environnement, pour 11 000 €, qui se déroule durant les ateliers nature du mercredi, dans toute la ville, et consiste en un programme de sensibilisation à la transition écologique. Également, une activité foot salle qui est organisée par le centre social de Laënnec pour 1 000 €.

Je terminerai par une nouvelle action portant sur une question, pour moi essentielle, la prévention du harcèlement scolaire, avec une subvention de 2 000 € octroyée à l'association Hugo. Vous trouverez sans doute ce montant modeste, au regard de l'acuité de l'enjeu, mais je ne doute pas qu'à l'issue de l'évaluation qui suivra cette expérimentation, un déploiement plus large pourra être envisagé pour les prochaines années dans le cadre du nouveau projet éducatif lyonnais, avec ce porteur de projet ou d'autres qui s'engageront dans ce combat.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à donner un avis favorable à cette délibération, dont je vous ai épargné le détail, comme vous l'avez remarqué.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des questions, remarques ? Madame VALLA.

Mme VALLA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères habitantes et habitants du 8^{ème} arrondissement

Ce soir, il est question du temps scolaire et périscolaire dans les écoles. J'attire votre attention plus particulièrement sur les AESH, ces fameux accompagnants d'élèves en situation de handicap, qui plus tôt dans la journée manifestaient devant les divers rectorats de France. Leurs conditions de travail sont dramatiques et la plupart sont contraints d'avoir un second emploi pour arrondir leur fin de mois du fait de leur maigre salaire, mais cela n'est possible que si la DSDEL leur accorde. Ils sont donc nombreux à effectuer des missions de périscolaire, cumulant ainsi deux casquettes au sein de l'Éducation nationale.

Le mouvement de grève prenant de l'ampleur, vous êtes les bienvenus à venir rejoindre les élus Lyon en commun en manifestation prochainement.

Le groupe Lyon en commun votera évidemment pour cette délibération. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Effectivement, les AESH sont un sujet.

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Cela me fait penser à une question que l'on vous avait posée au mois de juin, sur laquelle nous n'avons pas eu de réponse, Monsieur ODIARD. Puisque vous parliez à juste titre du combat mené par les AESH. Je vous avais demandé sur les activités d'été, je ne me souviens plus du nom du dispositif, le nombre d'enfants dans notre arrondissement qui sont suivis par les AESH et qui pouvaient bénéficier sur les crédits Ville de Lyon, cette fois, puisqu'on est en période de vacances, d'activités pendant les vacances.

Vous avez raison de souligner le combat des AESH et des enfants porteurs de handicap sur le temps scolaire, c'est évident, c'est important et compte tenu du discours actuel, la Ville de Lyon a forcément pris sa part pour travailler sur ce dispositif et l'intégration des enfants porteurs de handicap dans notre arrondissement durant les vacances. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je pense que ma mémoire défaille, mais je n'avais pas souvenir d'une telle question. Nous allons regarder dans les précédents PV. Toutefois, nous regarderons si nous avons des éléments de réponse à vous apporter.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à M. Augustin PESCHE pour le soutien individuel aux athlètes de haut niveau.

23. 3046 – Lyon – Pékin 2022 – Paris 2024 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions

M. PESCHE.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais éviter de lire l'ensemble de la délibération. Je voudrais préciser que je suis revenu lors du dernier Conseil d'arrondissement sur les bons résultats de nos athlètes, olympiques et paralympiques, et que c'est donc un plaisir, ici, de renouveler l'apport et le soutien de la Ville de Lyon dans leur préparation.

Les médaillés et tous ceux qui concourent aux Jeux sont souvent des modèles, en tout cas des exemples et qui, quel que soit l'âge, engagent beaucoup de fierté au niveau des clubs, de ceux qui les accompagnent, de leur famille et de leurs proches et plus globalement de leur territoire.

À nouveau aujourd'hui et nous l'avons déjà fait en novembre dernier notamment, nous vous proposons de soutenir celles et ceux qui concourent à cette compétition olympique à venir.

Dans cette délibération, vous trouverez un fonds pour soutenir ces athlètes de haut niveau. C'est une enveloppe qui est en hausse. Pour mémoire, en septembre dernier nous avons voté 100 000 €, qui concernaient 17 sportifs et donc cette enveloppe est à la hausse, à 160 000 €, pour 24 sportifs lyonnais.

Le choix a été fait de ne pas se limiter aux athlètes les meilleurs aujourd'hui, mais également d'ouvrir en direction des jeunes espoirs, puisque les Jeux olympiques notamment de Paris en 2024 sont dans quelques années et on anticipe sur l'avenir et les financements, qui vont de 7 500 € à 4 100 €, doivent permettre à ces athlètes d'atténuer la charge financière de leur engagement sportif quotidien.

C'est une délibération qui reflète à la fois la diversité des sports, plus ou moins médiatisés, des athlètes, féminins comme masculins, des athlètes en situation de handicap ou valides.

Enfin, je voudrais préciser que l'ensemble des athlètes qui sont concernés par cette délibération ne sont pas des sportifs professionnels, dans le sens ou à côté de cette activité, ils exercent souvent un métier, soit dans la fonction publique, soit dans les entreprises et sont parfois privés d'emploi, comme quoi on peut également faire des liens avec mon intervention précédente.

Ce soutien vise forcément à répondre à cet enjeu de lutte contre la précarité. Je vous rappelle également que lors des Jeux olympiques de Rio, la moitié des athlètes français vivait à l'époque sous le seuil de pauvreté et donc la plupart de nos athlètes ont besoin de ce soutien, pour vivre dignement et pour consacrer le temps nécessaire à leur activité sportive.

Concernant le 8^{ème} arrondissement, cela va concerner deux athlètes : Cyril TOMMASONE, que vous connaissez, de la Convention Gymnique de Lyon et Jordan BROISIN, du Handisport Lyonnais, qui ira notamment aux JO de Pékin cet hiver, et qui donc lui a une préparation intense dans les prochains mois.

Je vous propose, chers collègues, de soutenir ce projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il des remarques ou questions ? *(Non)*

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Pour la dernière délibération de ce Conseil, c'est à nouveau M. PESCHE.

24. 2844 – Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise – Approbation de conventions d'application financière

M. PESCHE.- Cette délibération vise à attribuer des subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs, au titre du dispositif d'aide à la reprise.

Vous vous en souvenez, en juin dernier nous avons délibéré en direction de 77 associations, pour un montant de 240 000 € et aujourd'hui nous avons eu une délibération additionnelle qui va concerner trois clubs, dont un de notre arrondissement, le Handisport Lyonnais, pour un montant de 12 500 €.

Pour parler un peu du Handisport Lyonnais, on sait que c'est une association et globalement l'ensemble des sports adaptés ou des personnes en situation de handicap, qui ont de très grosses difficultés notamment pour ramener au sport et continuer ces pratiques sportives qui sont extrêmement importantes.

Je vous propose donc de soutenir cette délibération et je souhaite à l'ensemble des clubs une très bonne reprise, puisque nous avons eu l'occasion de faire un point avec l'ensemble des clubs de l'arrondissement la semaine dernière et je sais que tout le monde est sur les tatamis, sur les terrains. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement, qui finalement n'a pas été si long que cela. Je vous donne rendez-vous le 30 novembre pour le dernier Conseil de l'année, et je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

(La séance est levée à 21 heures 44.)